

# DIVISION DES DROITS DES PALESTINIENS

Vingt-cinquième Séminaire des Nations Unies sur la question de Palestine (sixième Séminaire régional africain)

2 - 6 avril 1990

еt

Troisième colloque régional des ONG d'Afrique sur la question de Palestine

2 - 5 avril 1990

Freetown, Sierra Leone

Thème: "Les droits inaliénables du peuple palestinien"

# TABLE DES MATIERES

I.	RAPPORT DU VINGT-CINQUIEME SEMINAIRE DES NATIONS UNIES	
*	SUR LA QUESTION DE PALESTINE (SIXIEME SEMINAIRE REGIONAL AFRICAIN)	2
II.	RAPPORT DU TROISIEME COLLOQUE REGIONAL DES ONG D'AFRIQUE SUR LA QUESTION DE PALESTINE	29
	ANNEXES	
I.	Message au Ministre des affaires étrangères d'Israël adopté par les participants au Séminaire et au Colloque des ONG le 2 avril 1990	40
II.	Message des participants au Séminaire et au Colloque des ONG à M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine	41
III.	Motion de remerciements	42
IV.	Liste des participants et observateurs au Séminaire et au Colloque des ONG	43

# VINGT-CINQUIEME SEMINAIRE DES NATIONS UNIES SUR LA QUESTION DE PALESTINE (SIXIEME SEMINAIRE REGIONAL AFRICAIN)

# FREETOWN, (SIERRA LEONE) 2 - 6 avril 1990

### TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Introduction	1-3	3
A. Allocutions d'ouverture	4-26	3
B. Exposés faits dans le cadre de tables rondes	28-51	3
C. Conclusions et recommandations	52-72	22

	,	,

#### Introduction

- 1. Le Vingt-cinquième Séminaire des Nations Unies sur la question de Palestine (Sixième Séminaire régional africain) consacré aux "droits inaliénables du peuple palestinien" a été organisé conjointement avec le Troisième colloque régional des ONG d'Afrique sur la question de Palestine au Centre de conférences internationales de Freetown (Sierra Leone) du 2 au 6 avril 1990, conformément aux dispositions de la résolution 44/41 B de l'Assemblée Générale du 6 décembre 1989.
- 2. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien était représenté par une délégation comprenant Mme Absa Claude Diallo (Sénégal), chef de délégation; M. Tom Obaleh Kargbo (Sierra Leone); M. Chirmaya Rajaninath Gharekhan (Inde), M. Gennadi I. Oudovenko (République socialiste soviétique d'Ukraine) et M. Zuhdi Larbi Terzi (Palestine). Mme Diallo a présidé le Séminaire, M. Tom Obaleh Kargbo a fait office de Vice-Président et Rapporteur et MM. Gharekhan et Guennadi I. Oudovenko, de Vice-Présidents.
- 3. Sept réunions ont eu lieu et 16 participants ont présenté des documents portant sur divers aspects de la question de Palestine. En outre, des représentants de 14 gouvernements, de la Palestine, de trois institutions spécialisées et organes des Nations Unies, de deux organisations intergouvernementales, de deux mouvements de libération nationale ainsi que de 17 organisations non gouvernementales (ONG) ont participé au Séminaire.

#### A. Allocutions d'ouverture

# Déclaration du Ministre des affaires étrangères de la Sierra Leone

- 4. Lors de la cérémonie d'ouverture du Séminaire et du Colloque des ONG, le Docteur Alhaji Abdul Karim Koroma, Ministre des affaires étrangères de la Sierra Leone, a prononcé une allocution durant laquelle il a souhaité la bienvenue aux participants de la part du Président de la République de la Sierra Leone, le Docteur Joseph Saidu Momoh, ainsi qu'au nom du Gouvernement et du peuple de ce pays.
- Il a insisté sur le fait que le Séminaire visait essentiellement à sensibiliser la communauté internationale à la question des droits inaliénables du peuple palestinien, qui constitue pour le monde entier un sujet de préoccupation depuis plus de quatre décennies et a engendré une hostilité et une méfiance profondes, un cortège d'injustices ainsi que des conflits militaires. Le Séminaire a lieu à un moment historique, caractérisé des changements rapides et enthousiasmants dans les relations internationales. En Europe, les pays socialistes d'Europe de l'Est, y compris l'Union soviétique sont en pleine mutation, passant de systèmes politiques marxistes à des structures politiques pluralistes allant de pair avec une économie de marché. Dans d'autres parties du monde, on observe également des changements profonds. Du fait de la chute des vieux empires coloniaux d'Afrique, les peuples asservis sont devenus des nations libres, indépendantes et souveraines. Après des décennies de lutte militaire et politique, la Namibie, dernier bastion du colonialisme d'antan, est devenue Même en Afrique du Sud, où un système raciste un pays souverain. institutionnalisé et légalisé par un mécanisme consitutionnel, demeurait le dernier vestige du colonialisme en Afrique, la résistance interne et externe à l'apartheid permet d'espérer de profonds changements. En Amérique latine, des systèmes politiques pluralistes ont remplacé plusieurs régimes monolithiques tandis qu'en Asie, des années d'investissement dans le commerce et la technologie ont fait de certains pays des modèles de prospérité et de stabilité économique. Une grande partie du mérite en revient aux Nations Unies. Conçues pour exprimer les griefs des pays et régler leurs différends, les Nations Unies sont parvenues dans une large mesure à en limiter les effets néfastes dans le monde et à renforcer la paix et la sécurité mondiales
- 6. En ce qui concerne les problèmes politiques du Moyen-Orient, et en particulier la question de Palestine, la menace de déstabilisation politique est constante. La recherche d'une solution n'a pas abouti et le problème reste l'un des plus explosifs du monde. Il a été à l'origine de conflits régionaux aux répercussions mondiales et de quatre guerres qui ont causé plus d'une fois un affrontement entre super-puissances, et il a créé l'un des plus graves problèmes de réfugiés qui se soit jamais posé. La question capitale est celle de la souveraineté de la Palestine. M. Koroma a souligné que la souveraineté des Palestiniens sur leur propre terre avait été pleinement reconnue par plusieurs résolutions des Nations Unies qui ont réaffirmé les droits inaliénables du peuple palestinien. Cependant, les Nations Unies et la communauté internationale ne sont pas parvenues à trouver une solution pacifique au problème, ce qui a conduit à la création de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). L'injustice commise contre les

Palestiniens a peu de parallèles historiques. L'absence de tout progrès sensible dans le sens d'une solution au problème a amené la communauté mondiale à demander la convocation d'une Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient afin d'examiner de façon approfondie tous les aspects de la question. Dans l'intervalle, l'OLP s'est engagée résolument sur la voie de la paix en reconnaissant clairement l'Etat d'Israël. Ce pays constamment soucieux de sa sécurité a depuis quelques années perdu beaucoup de raisons d'être préoccupé à ce sujet étant donné que la théorie selon laquelle l'acquisition de territoires lui assurait une zone de sécurité n'a plus guère de sens du fait que des armes perfectionnées sont déployées depuis longtemps au Moyen-Orient.

- 7. M. Koroma a déclaré qu'il était maintenant reconnu que toute négociation sur la paix devait inclure les Palestiniens représentés par l'OLP. Cette réalité a été reconnue aussi bien en Occident que dans certains milieux politiques d'Israël. D'autres, cependant, refusent obstinément de négocier un règlement durable avec l'OLP ce qui n'a fait qu'accroître le sentiment de frustration des Palestiniens, et explique la grande popularité de l'intifada. Cette résistance générale à l'occupation israélienne, essentiellement de la part des jeunes, a fait de la question palestinienne un point plus urgent que jamais de l'ordre du jour des Nations Unies.
- 8. M. Koroma a déclaré pour conclure que cette réunion revêtait de ce fait une importance considérable étant que la question de Palestine reste un grave sujet de préoccupation pour la communauté internationale. Les principes et les questions politiques en jeu, le risque de conflit et les souffrances persistantes des réfugiés ne font qu'accroître cette préoccupation. Il a demandé instamment que l'on engage un processus efficace de négociations fondé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'Assemblée Générale relatives aux droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris les résolutions relatives à la sécurité de tous les Etats de la région.

# Message du Secrétaire Général des Nations Unies

- 9. A la réunion d'ouverture, un message du Secrétaire Général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar a été lu par son représentant, M. Naseem Mirza, Chef de la division des droits des Palestiniens. Il a été dit dans ce message que l'organisation du Séminaire régional africain et du Colloque des ONG sur la question de Palestine témoignait de l'importance que les Nations Unies attachaient à la solution de ce problème, qui est à l'origine du conflit du Moyen-Orient. M. Pérez de Cuéllar a également affirmé que les efforts consentis pour trouver une solution à ce problème restaient l'une des préoccupations majeures des Nations Unies.
- 10. Dans son message, le Secrétaire Général a insisté sur le fait que les pays africains avaient pris une part active aux efforts considérables déployés aux Nations Unies pour instaurer au Moyen-Orient une paix équitable qui garantisse notamment au peuple palestinien l'exercice de ses droits inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination. Leur participation active aux efforts internationaux visant à accélérer le processus de paix au Moyen-Orient constitue un important facteur dans la recherche d'une solution globale au conflit du Moyen-Orient.

- 11. Il a été dit dans le message du Secrétaire Général que l'intifada, soulèvement palestinien dans le territoire palestinien occupé, qui entre maintenant dans sa troisième année, restait un grave sujet de préoccupation pour la communauté internationale. A l'inverse des nuances du processus diplomatique, le message de l'intifada est direct et sans équivoque : il signifie que l'occupation israélienne, qui dure maintenant depuis vingt-deux ans, continuera à être rejetée et que le peuple palestinien restera attaché à l'exercice de ses droits politiques légitimes, y compris de son droit à l'autodétermination. Au cours de l'année passée, les affrontements entre Israéliens et Palestiniens ont continué sans relâche et ont provoqué de graves effusions de sang. Des centaines de personnes ont été tuées et des milliers d'autres blessées, y compris de nombreux enfants. Les arrestations se sont poursuivies sur une grande échelle. Au cours de l'année passée, le Secrétaire Général a exprimé à maintes reprises l'inquiétude que lui inspiraient ces violations généralisées des droits de l'homme, et il s'est joint au Conseil de sécurité et à l'Assemblée Générale pour demander instamment à Israël de s'acquitter de ses obligations au titre de la Quatrième Convention de Genève. Dans ce contexte, il semblait impératif de trouver sans tarder un moyen d'engager un processus de négociation efficace qui puisse faire renaître l'espoir d'une paix juste et durable. résolution 44/42, l'Assemblée Générale a demandé une fois de plus la convocation d'une Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, avec la participation sur un pied d'égalité de toutes les parties au conflit, y compris l'OLP, et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et des droits nationaux légitimes du peuple palestinien, et avant tout, de son droit à l'autodétermination. L'Assemblée Générale a également invité le Conseil de sécurité à étudier les mesures nécessaires pour convoquer la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, et notamment la création d'un comité préparatoire. Il a également demandé au Secrétaire Général de poursuivre ses efforts avec les parties intéressées et, en consultation avec le Conseil de sécurité, de faciliter la convocation de la Conférence.
- 12. Il a été rappelé dans ce message qu'au cours de l'année passée, les Nations Unies se sont employées très activement à instaurer la paix dans les points chauds de la planète. Le Moyen-Orient est une région explosive et les événements ou les tendances qu'on y observe à un endroit donné ont presque invariablement des répercussions ailleurs. Le Secrétaire Général regrette d'autant plus l'absence de progrès dans la recherche d'une solution au conflit arabo-israélien que des pas importants ont été faits dans le sens du règlement d'autres différends. Il est indispensable qu'un effort pleinement concerté et bien coordonné soit déployé par la communauté internationale pour aider les parties à s'engager dans un processus de négociation effective qui aboutisse à une paix générale, juste et durable au Moyen-Orient. Le Secrétaire Général fera tout ce qui est en son pouvoir pour s'acquitter des responsabilités qui lui sont imparties à cet égard.

# Déclaration du Président du Séminaire

13. Madame Absa Claude Diallo, Présidente du Séminaire, a souligné que le fait que le Séminaire et le Colloque des ONG aient lieu dans la capitale de la Sierra Leone - pays qui a tout lieu d'être fier de son histoire de lutte

pour l'indépendance et de sa longue tradition de soutien au plein exercice par tous les peuples, de leur souveraineté nationale et de leur droit à l'autodétermination - témoignait de la volonté du peuple sierra-léonien de soutenir davantage les efforts déployés par les Nations Unies pour trouver une solution juste et durable à la question de Palestine et pour promouvoir la paix au Moyen-Orient. Elle a souligné que depuis plus de 40 ans, les Nations Unies s'efforçaient sans relâche d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient. C'est ainsi qu'elles ont créé en 1975 le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, chargé d'élaborer et d'exécuter un programme d'action visant à permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables tels qu'ils sont définis dans de nombreuses résolutions pertinentes de l'Assemblée Générale. Pour mobiliser l'opinion publique internationale en faveur de la cause palestinienne, le Comité a organisé depuis 1980 une série de séminaires et de colloques ainsi que des réunions internationales d'ONG.

- 14. Le Comité s'est félicité de la proclamation, à Alger le 15 novembre 1988 d'un Etat palestinien indépendant, de l'initiative de paix prise par la Palestine ainsi que des importantes déclarations faites ultérieurement par le Président Yasser Arafat à la réunion tenue à Genève en décembre 1988 dans le cadre de l'Assemblée Générale. Ces actes de bonne volonté, qui ont bénéficié d'un large appui de la communauté internationale, constituent une précieuse contribution au processus de paix au Moyen-Orient. La déclaration d'indépendance et la proclamation de l'Etat indépendant de Palestine ont déjà été reconnues ou accueillies favorablement par plus de cent Etats. L'initiative de paix de la Palestine a été approuvée par de nombreux Etats et organisations inter-gouvernementales telles que la Conférence arabe au sommet, la Communauté européenne, le Traité de Varsovie, l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation de la conférence islamique et le Mouvement des pays non alignés.
- Tous ces faits montrent amplement que la communauté internationale est déterminée à promouvoir une solution juste et durable au tragique problème palestinien. Toutefois, le Comité a vivement regretté que le Gouvernement israélien n'ait toujours pas répondu de façon positive à l'initiative de paix pour la Palestine ni reconnu la légitimité des droits inaliénables du peuple palestinien. Bien au contraire, il a redoublé de violence dans le territoire palestinien occupé où la population civile a été soumise à une répression sanglante et à des châtiments collectifs tels que la fermeture d'écoles et la destruction de maisons. Par ces actes, Israël a choisi de faire fi des efforts déployés pour régler le conflit du Moyen-Orient, malgré les nombreux appels qui lui ont été adressés en ce sens par la communauté internationale. Il est encourageant de constater que de nombreuses couches de la population israélienne continuent à prendre leur distance par rapport aux pratiques déplorables de leur gouvernement. A cet égard, Mme Diallo s'est félicitée de la participation nettement plus active d'ONG et de citoyens israéliens, notamment de personnalités politiques bien connues, à des séminaires et réunions d'ONG organisés par le Comité. Il en va de même des organisations juives d'Amérique du Nord et d'Europe Occidentale.
- 16. La communauté internationale ne peut rester indifférente face au nombre considérable et toujours croissant de Palestiniens (pour la plupart des femmes et des enfants) qui sont blessés ou tués chaque jour. Selon les plus

récents rapports sur les droits de l'homme, le nombre de Palestiniens tués depuis le début de l'intifada a atteint 860 à la fin de février 1990. Cette situation est d'autant plus grave et préoccupante que malgré l'indignation provoquée par les violations répétées des droits de l'homme dans les territoires occupés et malgré l'adoption par le Conseil de sécurité de plusieurs résolutions demandant à la puissance occupante de respecter les instruments internationaux pertinents et les résolutions des Nations Unies, Israël a continué à recourir à la force contre les Palestiniens et à se livrer à des attaques armées contre l'intégrité et la souveraineté des pays de la région.

17. Madame Diallo a rappelé la résolution 44/42 de l'Assemblée Générale (adoptée par 51 voix contre trois et une abstention), réaffirmant la nécessité de parvenir d'urgence à un règlement juste et global du conflit arabo-israélien, et en particulier de la question de Palestine. Une fois encore, elle a demandé instamment la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies, avec la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties au conflit, y compris l'OLP et cinq membres permanents du Conseil de sécurité sur la base des résolutions 242 (1967) du 22 novembre 1967 et 338 (1973) du 22 octobre 1973 du Conseil de sécurité, et compte tenu des droits nationaux legitimes du peuple palestinien, et avant tout de son droit à l'autodétermination. Le Comité a constaté avec satisfaction que la communauté internationale soutenait également, presque unanimement, la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Ce soutien a été exprimé non seulement dans toutes les enceintes des Nations Unies, mais également par les décisions et déclarations officielles d'un grand nombre d'organisation inter-gouvernementales. L'essentiel est de persévérer dans ce sens. Pour sa part, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien poursuivra et intensifiera ses efforts en vue d'organiser cette conférence, particulièrement en mobilisant le soutien de l'opinion publique et des gouvernements des pays du monde entier.

# Déclaration au nom des organisations non gouvernementales d'Afrique

- 18. M. Morad Ghaleb, Président du Comité africain de coordination des organisations non gouvernementales sur la question de Palestine, a souligné que depuis de nombreuses années, les peuples africains collaboraient sincèrement et activement avec les Nations Unies en ce qui concerne la question de Palestine et que les ONG d'Afrique participaient pleinement aux efforts visant à mieux informer le public de la question palestinienne, de la cause de la libération, de la justice sociale, de la paix et de la démocratie, et à mobiliser la population africaine et l'opinion publique mondiale pour qu'elles s'opposent à la brutale occupation des territoires arabes par Israël.
- 19. Depuis la proclamation de l'Etat de Palestine, un certain nombre de pays et d'ONG d'Afrique se sont félicités de la création de l'Etat palestinien et l'ont officiellement reconnu. Cette action positive a eu un effet favorable sur le moral des Palestiniens et les a soutenus dans leur combat. Bien que de nombreux Etats aient établi des relations diplomatiques au niveau des ambassades avec l'Etat palestinien, il est regrettable que quelques pays africains aient également établi des relations diplomatiques avec le

Gouvernement israélien. Le Comité de coordination africain a estimé qu'une telle mesure ne favorisait pas la lutte du peuple palestinien. Il a demandé que l'on utilise tous les moyens et formes de lutte pour promouvoir la solidarité entre les peuples d'Afrique et du Moyen-Orient. En outre, une distinction devrait être faite entre Israël et l'Afrique du Sud du point de vue de la cause de la justice et de la liberté. Alors que la situation en Afrique du Sud évolue petit à petit dans le bon sens, Israël reste inflexible. Les relations entre les deux Etats restent étroites dans tous les domaines, notamment en ce qui concerne la coopération nucléaire. La possession d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive montre à quel point ces pays menacent la paix et la sécurité au Moyen-Orient et en Afrique. Les boycotts et sanctions contre Israël et l'Afrique du Sud devraient être maintenus et renforcés jusqu'à ce que l'apartheid ait totalement disparu en Afrique du Sud et qu'Israël se soit retiré de l'Etat palestinien occupé.

20. La question de l'immigration des Juifs soviétiques en Israël a pris des proportions sérieuses qui préoccupe à juste titre tous les peuples et en particulier le monde arabe. Israël et les Etats-Unis s'efforcent de créer une brèche entre le monde arabe et l'Union soviétique. L'immigration de Juifs en Israël risque d'être cause de dangers et de nouvelles tensions au Moyen-Orient, et de constituer un sérieux obstacle à un règlement pacifique du conflit du Moyen-Orient. Les efforts visant à promouvoir et sauvegarder la paix et la sécurité au Moyen-Orient doivent se poursuivre. La répression brutale par Israël de la population a violé les droits de l'homme fondamentaux dans les territoires arables occupés. Bien que la nouvelle tendance dans le sens d'un règlement des conflits internationaux se fasse sentir dans le monde entier, on ne peut pas parler de paix et de sécurité dans le cas du Moyen-Orient. Israël continue de violer les droits de l'homme fondamentaux en Israël et en Palestine et a lancé à plusieurs reprises des agressions criminelles contre le Liban pour y rechercher des Palestiniens et détruire le mouvement de libération. A propos de l'action des ONG d'Afrique, M. Ghaleb a déclaré qu'elles étaient engagées dans de nombreuses activités à l'appui du peuple palestinien et de l'intifada. Il a insisté sur le fait que ces ONG devaient intensifier et coordonner leur action d'une façon systématique.

# Message du Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine

21. Un message de M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, a été lu par M. Gerjawi, Ambassadeur de Palestine en Sierra Leone. Il a été dit dans ce message que cette réunion se tenait à un moment où le peuple palestinien poursuit sa juste lutte et son invincible intifada nationale. Par ce combat, le peuple palestinien confirme qu'il rejette l'occupation israélienne et qu'il reste déterminé à résister à l'occupant et à défier les politiques extrêmement brutales poursuivies par le Gouvernement israélien, ses forces armées et ses colons. Le peuple palestinien continue à résister aux autorités d'occupation israélienne ainsi qu'à leur machine de guerre et à leurs méthodes de répression perfectionnées. La lutte pour la résistance découle d'une volonté nationale inflexible, d'une unité nationale inviolable, d'une profonde conviction dans la justice de sa cause et de la solidarité totale avec l'OLP.

- 22. Ce message a souligné le fait que malgré d'énormes sacrifices, le peuple palestinien continue à manifester son désir de paix et son attachement à l'initiative de paix visant à instaurer une paix juste et durable en Palestine, terre des prophètes et des religions révélées, terre d'amour et de paix. Le monde entier a réagi en appuyant pleinement cette initiative et pour sa part, le Gouvernement des Etats-Unis a entamé un dialogue avec l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien. Cependant, ce dialogue se heurte encore à de nombreux obstacles du fait que le Gouvernement des Etats-Unis n'en a toujours pas élevé le niveau et qu'il manifeste toujours une attitude favorable à l'obstination et à l'agression israéliennes, ce qui entrave le processus de paix, perpétue l'occupation israélienne et consolide le fait accompli qu'Israël s'efforce de créer en mettant son plan en oeuvre. Celui-ci consiste à promouvoir l'émigration des Juifs soviétiques et leur installation en Palestine occupée afin de modifier les données démographiques sur cette terre, dans le cadre de ses efforts actuels en vue de créer un "grand Israël", avec tout ce que cela implique de violations flagrantes des droits fondamentaux du peuple palestinien et de mépris pour les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et la Quatrième Convention de Genève, sans parler de tous les graves dangers que cette situation fait peser sur la région du Moyen-Orient, notamment le risque d'un échec des sincères tentatives faites pour approfondir le processus de paix.
- 23. Dans son message, M. Arafat a transmis ses félicitations sincères et fraternelles au vaillant peuple namibien qui a accédé à l'indépendance après un long combat contre le racisme et la discrimination raciale, ainsi qu'au peuple sud-africain en lutte, à l'occasion de la libération de Nelson Mandela, et il confirme son soutien actif à la lutte du peuple sud-africain pour la liberté, la justice, l'égalité et la libération du joug du racisme de l'apartheid.
- 24. Ce message a souligné le fait que la victoire du peuple namibien renforçait la confiance du peuple palestinien dans sa victoire prochaine. Il traduit en outre le grand espoir placé dans la communauté internationale et les forces de paix, de justice et de liberté qui ne manqueront pas d'accroître et intensifier leur soutien à l'initiative de paix palestinienne, qui a clairement confirmé le désir sincère qu'a le peuple palestinien de parvenir à une paix juste et durable dans la région en organisant la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient sur la base des résolutions internationales pertinentes et du droit des l'autodétermination. Ce soutien ne fera qu'accroître la résolution du peuple palestinien face à l'occupation israélienne et renforcer sa détermination à poursuivre sa juste lutte pour mettre fin à l'oppression, à la souffrance, et à l'occupation afin de pouvoir vivre en paix dans un Etat indépendant et souverain comme les autres peuples libres du monde.

#### Autres déclarations

25. A la réunion d'ouverture, des déclarations de soutien à la juste cause du peuple palestinien ont été faites par M. Tom Obaleh Kargbo, au nom du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux; M. Guennadi I. Oudovenko, Vice-Président du Comité spécial contre l'apartheid; M. Nabil Marouf, Secrétaire Général adjoint de l'Organisation de

la Conférence islamique et M. Ngung Etul Mowotsh, au nom de l'Organisation de l'Unité africaine.

#### Messages adoptés par les participants

26. Les participants au Séminaire et au Colloque des ONG ont adopté un message de protestation à l'intention du Ministre des affaires étrangères d'Israël (annexe I). Ils ont également adopté un message destiné à M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (annexe II) et une motion de remerciements au Gouvernement et au peuple de la Sierra Leone (annexe III).

# B. Exposés faits dans le cadre de tables rondes

27. Trois tables rondes ont été constituées. Leurs thèmes et leurs participants étaient les suivants :

<u>Table ronde I</u>: i) "Nécessité de convoquer d'urgence la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient"; ii) "L'intifada dans le territoire palestinien occupé et ses incidences sur la réalisation d'un règlement d'ensemble du conflit au Moyen-Orient".

M. Vital Balla (Congo), M. Benjamin Beit-Hallahmi (Israël), M. Yehia El-Gamal (Egypte), M. Latyr Kamara (Sénégal), M. Moibo Noumoudion Kouhate (Mali), M. Michael Lanigan (Irlande), M. Andrew Seleke (Congrès national africain), M. A.S. Zasypkin (Union des Républiques socialistes soviétiques), et M. Salah Zuheikeh (Palestine).

<u>Table ronde II</u>: "Le rôle de l'Organisation de libération de la Palestine dans le développement social, culturel, économique et politique du peuple palestinien".

M. Jirries Issa Atrash (Palestine).

<u>Table ronde III</u>: "La mobilisation de l'opinion publique dans la région de l'Afrique pour la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien".

M. Farouk Abu Eissa (Soudan), M. Bukar Bukarambe (Nigeria), M. Gipu Felix-George (Sierra Leone), M. Ahmed Gora Ebrahim (Congrès panafricain d'Azanie), M. Lamine Juwara (Gambie), M. Mikko Lohikoski (Finlande).

#### Table ronde I

- (i) "Nécessité de convoquer d'urgence la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient; (ii) "L'intifada dans le territoire palestinien occupé et ses incidences sur la réalisation d'un règlement d'ensemble du conflit au Moyen-Orient"
- 28. <u>M. Vital Balla</u>, Président de l'Association congolaise pour l'amitié entre les peuples, a signalé que durant la dernière décennie du vingtième siècle, on continue à assister à des crises telles que celles du Moyen-Orient et d'Afrique australe qui compromettent sérieusement l'exercice des droits de l'homme les plus fondamentaux et les principes élémentaires de coexistence

entre les peuples. La question de Palestine reste un défi pour la communauté internationale et cette crise a pour cause la négation du droit du peuple palestinien à l'autodétermination. M. Balla a affirmé que son association y voyait un problème politique et avant tout juridique et que la recherche d'une solution à ce problème constituait un défi pour la communauté internationale. Cette solution implique la liquidation de toutes les formes de domination et d'occupation ainsi qu'une accélération du processus d'autodétermination du peuple palestinien. Elle implique également que la communauté internationale s'engage à mettre fin au colonialisme. Les Nations Unies devraient être en mesure de mettre en place un mécanisme pour convoquer une Conférence internationale auxquelles participeraient les parties Enfin, un Comité permanent de juristes sur la directement intéressées. Palestine et la paix au Moyen-Orient devrait être créé pour étudier et surveiller le comportement d'Israël vis-à-vis du droit international en général et plus particulièrement des résolutions des Nations Unies, des Clauses internationales sur les droits de l'homme et des Conventions de Genève ainsi que de leurs Protocoles additionnels. Cela présuppose l'adoption par les organisations internationales et les différents Etats de sanctions semblables à celles qui ont été prises contre l'Afrique du Sud.

29. M. Benjamin Beit-Hallahmi, membre fondateur du Conseil israélien pour la paix entre Israël et la Palestine, a fait observer que le soulèvement palestinien avait provoqué un grand choc dans les milieux politiques d'Israël. Les premiers dirigeants du sionisme politique avaient relevé deux défis : la mobilisation des Juifs du monde entier afin de réaliser le programme sioniste et obtenir l'appui des grandes puissances. La résistance des Arabes de Palestine n'était pas prévue et elle s'est révélée être le problème le plus sérieux à long terme. Les Israéliens se sont efforcés de venir à bout de la résistance de la population autochtone de façon pragmatique et l'ont présentée comme une expression de violence criminelle. En 1948, cette population autochtone avait disparu de la conscience des autorités et Israël pouvait prétendre que le problème était l'hostilité existant entre Etats voisins, et qu'il s'agissait donc d'un conflit "normal" entre Etats-nations. Depuis 1948, la position officielle d'Israël a consisté à se déclarer prêt à engager des pourparlers directs avec les pays arabes voisins. Cela correspondait au principe consistant à ne pas négocier avec la population autochtone qui, selon la doctrine sioniste, ne devait pas avoir de M. Beit-Hallahmi a déclaré qu'aujourd'hui, droits politiques. Palestiniens étaient sortis de l'oubli dans lequel ils étaient tenus, pour exercer le droit de veto des opprimés. Les Palestiniens tout d'abord cause d'embarras, sont devenus ensuite un obstacle et maintenant un véritable ennemi. Avant 1967, il y avait seulement le "problème des réfugiés" reconnu par les Nations Unies et censé disparaître ultérieurement. Cependant, les Palestiniens ont toujours été partie aux événements du Moyen-Orient, au moins comme empêcheurs de tourner en rond ou comme catalyseurs. M. Beit-Hallahmi a fait observer qu'il y a trois ans seulement, le débat politique israélien restait fondé sur la grande illusion de la victoire. Il est beaucoup question d'une annexion de facto des territoires occupés mais l'intifada a clairement réduit à néant cette illusion. Il s'agit d'une guerre populaire dans la meilleure tradition de lutte anti-colonialiste. Cette lutte héroïque a modifié à la fois la réalité et l'image des Israéliens et des Palestiniens. Les armes nucléaires d'Israël, son arsenal chimique et biologique ne sont d'aucune utilité face à l'intifada, pas plus que les moyens militaires classiques et les unités d'élite anti-insurrection. L'orateur a conclu en disant que l'intifada constituait une défaite stratégique majeure pour Israël, bien plus grave que tous les revers antérieurement subis dans l'histoire du sionisme. Face à un monde qui est entré dans une nouvelle ère de compromis, de négociation et de règlement de différends, il était inévitable qu'Israéliens et Palestiniens soient eux aussi touchés par ce processus.

- 30. <u>M. Yehia El-Gamal</u>. Membre de l'Assemblée populaire (Parlement égyptien) et professeur à la Faculté de droit de l'Université du Caire, a précisé les origines historiques de l'idée de Conférence internationale de la paix. s'est référé à la création de la Commission de conciliation pour la Palestine en 1988, a analysé la position arabe jusqu'en 1973 et souligné que le concept de conférence avait été formulé pour la première fois dans la résolution 338 du Conseil de sécurité (1973). En 1974, la Conférence de Genève a été incapable de prendre la moindre mesure positive pour s'attaquer à la racine du problème, à savoir le conflit arabo-israélien qui est au coeur de la question de Palestine. Plus tard, dans les années 70, on a pu constater clairement une tendance, chez les Arabes, à rechercher un règlement pacifique négocié avec Israël mais ce pays n'a cessé de rejeter totalement une paix négociée car il aspire à une paix qui lui permette d'absorber tout le territoire palestinien et de contrôler toute la région. Par la résolution 36/120 C de l'Assemble Générale, la communauté internationale a approuvé le principe d'une Conférence internationale de la paix à participeraient toutes les parties au conflit. M. El-Gamal a également mentionné la Déclaration de Venise de la Communauté européenne et noté qu'elle préconisait nettement le principe d'une Conférence internationale de la paix. Israël a cependant rejeté ce principe. Le bloc du Likoud refuse de reconnaître l'OLP et d'admettre qu'Israël occupe le territoire d'autres peuples par la force. Il rejette le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et la création d'un Etat palestinien. travailliste a accepté le principe d'une Conférence qui servait de cadre à des négociations mais il a également rejeté le droit à l'autodétermination, la reconnaissance de l'OLP et l'Etat palestinien. M. El-Gamal a déclaré pour conclure que la seule solution consistait à poursuivre l'intifada, ce qui pourrait faciliter le renforcement de tendances encore peu affirmées, au sein de l'opinion publique israélienne, en faveur du principe d'une paix juste.
- 31. M. Latyr Kamara, Ambassadeur honoraire du Sénégal, a signalé que la situation internationale actuelle, résultant des événements survenus en Europe de l'Est, avait contribué à une nouvelle politique coordonnée de recherche de la paix, dans le sens d'un règlement des conflits régionaux. Cette nouvelle politique commence à faire sentir ses effets au Moyen-Orient, malgré certaines difficultés. Analysant le plan de paix israélien, M. Kamara considère qu'il a pour but de combler le vide consécutif à l'échec du projet de confédération arabe-palestino-jordanienne qui avait été soutenue activement par les Etats-Unis. La convocation de la Conférence internationale de la paix se heurte à des obstacles et reste à la merci de facteurs négatifs tels que la position ambiguë et pro-israélienne des Etats-Unis et l'obstination d'Israël. La garantie la plus sûre, pour la convocation de cette Conférence, est la position non équivoque de la communauté internationale exprimée dans la résolution 43/176 de l'Assemblée

M. Kamara a noté que comme la plan égyptien, le plan de paix Générale. américain présupposait au moins implicitement l'organisation d'une Conférence internationale. Cependant, les initiatives actuelles visant à organiser des élections en Palestine occupée ont sapé les efforts déployés pour convoquer la Conférence. L'intifada, a-t-il souligné, constitue l'expression violente de sentiments et d'aspirations qui ont mûri et maintenant explosé après avoir été longtemps contenus. L'intifada a aidé à montrer combien il est nécessaire de formuler et mettre en oeuvre un règlement équitable de la question de Palestine. Etant donné que cette question est au coeur du problème du Moyen-Orient, sa solution permettrait un règlement global des conflits dans toute la région. A propos de l'afflux de nouveaux immigrants juifs et de leur installation éventuelle dans les territoires occupés. M. Kamara a déclaré que rien ne semblait être fait pour s'opposer sérieusement à cette installation, qui pourrait rendre irréversible l'occupation permanente de ces territoires. Il a demandé, en guise de conclusion, que l'on maintienne et accroisse les pressions sur les rares forces qui entravent les progrès dans le sens de la paix, en particulier Israël et les Etats-Unis d'Amérique. Il a déclaré que les Nations Unies étaient manifestement l'organe le mieux à même de prendre de nouvelles initiatives et d'assumer des responsabilités en créant des conditions propices à la création d'un Etat palestinien. Les multiples pressions qu'il conviendrait d'exercer sur les Etats-Unis et Israël devraient être accompagnées de sérieuses tentatives visant à encourager les hérolques combattants de l'intifada, pour que l'impact de ce soulèvement populaire soit plus fort, plus efficace et plus décisif dans l'optique d'une convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.

32. M. Modibo Noumoudion Kouyate, Député de l'Assemblée nationale du Mali, a souligné qu'à un moment où les tensions mondiales s'atténuaient, et où l'on assistait à un règlement des conflits régionaux ou à une diminution de leur intensité, le problème du Moyen-Orient, malgré sa gravité et ses éventuelles répercussions sur la paix et la sécurité internationale, continuait à semer la mort et la désolation. Du fait de l'occupation par Israël de tout le territoire de la Palestine, la plupart des Arabes palestiniens sont aujourd'hui des réfugiés ou des personnes déplacées. L'intifada a été un soulèvement général capable de durer et de résister à une armée bien équipée. C'est un soulèvement qui ne peut être écrasé par la force. Israël doit comprendre qu'il doit négocier. La proclamation d'un Etat palesuinien par 1'OLP, lors de l'historique Dix-neuvième session du Conseil national de la Palestine a irréfutablement conféré à l'OLP le statut de partie au dialogue. En intensifiant sa lutte, le peuple palestinien ébranle les traditions d'Israël, et la société israélienne en est arrivée à un point où elle se demande si son gouvernement ne risque pas de laisser passer une grande chance historique d'instaurer la paix. M. Kouyate a souligné que la convocation d'une Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient constituait encore la meilleure solution possible à ce problème alarmant. L'initiative de paix palestinienne a créé des conditions favorables à un règlement pacifique de la question de Palestine. La Conférence devrait examiner les conditions objectives susceptibles de déboucher sur la paix, tels que le retrait israélien du territoire palestinien occupé depuis 1967, le règlement du problème des réfugiés palestiniens, le démantèlement des établissements dans les territoires occupés depuis 1967 et un libre accès garanti aux lieux saints et aux sites religieux. Il a conclu en déclarant que l'actuelle

diminution des tensions dans les relations internationales devrait être exploitée pour de régler l'un des plus anciens et des plus douloureux conflits, à savoir le conflit arabo-israélien qui est lourd de menaces pour la paix et la sécurité mondiales.

- 33. M. Michael Lanigan, Président du Sénat irlandais, a souligné que le monde se trouvait à une époque de changements politiques sans précédent et qu'un réalignement des puissances politiques et économiques était possible. Cette nouvelle donne comporte un danger et à court terme, la communauté internationale devrait accorder toute son attention à l'aggravation des tensions régionales ethniques et religieuses. M. Lanigan a déclaré que le Moyen-Orient continuait heureusement a attirer l'attention des grands pays, qui sont prêts à contribuer activement à la recherche d'une solution aux problèmes que connaît cette région. Il s'est félicité de l'initiative prise par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis en tentant de jouer un rôle d'intermédiaire dans le premier dialogue israélo-palestinien de l'histoire. Il a regretté qu'Israël ait été jusqu'à maintenant incapable de faire ce pas et refusé de rencontrer des représentants palestiniens habilités à parler au nom des Palestiniens des territoires occupés, y compris la partie est de Jérusalem. Il a fait observer que c'était là une occasion à ne pas laisser passer.
- A propos de l'émigration des Juifs soviétiques, M. Lanigan a 34. déclaré que le danger que comportait cette émigration sans précédent tenait à ce que les Israéliens risquaient d'autoriser ou d'encourager ces immigrants à s'installer dans les territoires occupés, et que les Palestiniens seraient expulsés de chez eux. Cet afflux d'immigrants juifs risque de déstabiliser toute la région du Moyen-Orient s'ils sont installés dans les territoires occupés. La communauté internationale devrait veiller à ce que les droits des Juifs soviétiques ne s'exercent pas aux dépens de ceux des Palestiniens des territoires occupés. M. Lanigan demande que l'on prenne une nouvelle initiative de grande envergure en vue de convoquer la Conférence internationale de la paix. L'élargissement des relations diplomatiques entre 1'URSS et Israël léverait un des principaux obstacles à la convocation de cette Conférence. Il a insisté sur le fait que les initiatives de l'OLP ne devaient absolument pas être oubliées. La stature des Palestiniens grandit sur la scène politique internationale. M. Lanigan a assuré les Israéliens que leur avenir et leur sécurité en tant qu'Etat pleinement reconnu au plan international étaient respectés mais qu'ils devaient dûment reconnaître les droits des Palestiniens. Il a demandé instamment aux Etats-Unis d'user de leur influence diplomatique et financière pour faire en sorte que la la Conférence internationale de la paix ait lieu. A propos du rôle de l'Europe occidentale, il a insisté sur le fait que les liens historiques, la proximité géographique, les courants d'échanges et l'interdépendance économique garantissaient que les divisions et l'instabilité tragique du Moyen-Orient resteraient une préoccupation et une priorité constantes pour l'Irlande et ses partenaires au sein de la Communauté économique européenne. Gouvernements européens doivent préserver la dynamique apparue récemment et profiter de chaque occasion pour faire gagner du terrain au concept de conférence. Il a souligné que l'intifada avait joué un rôle extrêmement important en appelant l'attention des médias du monde entier sur les conditions de vie des Palestiniens dans les territoires occupés. L'intifada traduit le rejet des conditions inhumaines qui leur sont imposées depuis des

générations. C'est également l'expression d'une réaction véritablement démocratique à l'oppression. L'opinion publique israélienne, tout comme l'opinion mondiale, a changé à la suite de l'intifada. M. Lanigan a conclu en déclarant que l'intifada avait fait basculer l'opinion publique en faveur des Palestiniens, et ce soutien doit maintenant aboutir à une solution durable à ce conflit tragique.

- M. Andrew Seleke, rédacteur adjoint de la Revue Mayibuye du Congrès national africain a déclaré que le refus de respecter les droits inaliénables peuple palestinien était largement imputable à la communauté internationale, en particulier aux pays qui exercent une énorme influence sur des dirigeants israéliens. de pensée l'autodétermination doit tenir compte du droit de tous les pays et Etats du Moyen-Orient, y compris l'Etat palestinien, à exister en tant qu'Etats indépendants et souverains. M. Seleke estime que la communauté internationale, en particulier ses éléments les plus influents, a le pouvoir, sinon la volonté de contraindre le Gouvernement israélien à accepter la convocation de la Conférence internationale de la paix à laquelle participeront toutes les parties impliquées dans le conflit du Moyen-Orient. Les dirigeants israéliens ne devraient pas avoir le droit de dicter leurs A propos de la situation en Afrique du Sud, il a conditions au monde. déclaré que c'étaient les pressions internes combinées à la pression internationale qui avaient permis d'ouvrir les prisons sud-africaines. Il en va de même pour la Namibie, et Israël ne peut faire exception à la règle. Du fait de l'intransigeance des dirigeants israéliens, le monde se doit, en conscience, d'agir sans tarder contre ce crime. M. Seleke a évoqué certains des facteurs à l'origine du projet de convocation de la Conférence, et parmi eux la lutte du peuple palestinien lui-même, la crise gouvernementale en Israël, qui résulte directement de l'intifada, la lutte des forces de progrès en Israël, la pression de la communauté internationale et le climat international favorable au règlement négocié des conflits régionaux. facteurs peuvent être considérés comme un processus intégré allant dans le sens d'une solution au conflit du Moyen-Orient.
- 36. M. A. S. Zasypkin, Chef du Département des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord au Ministère des affaires étrangères de l'URSS, a signalé qu'un règlement complet du conflit arabo-israélien et une solution au problème palestinien étaient importants au plan régional, mais aussi sur un plan plus général. Le Moyen-Orient ne peut rester isolé des phénomènes intéressant le monde entier. L'affrontement, la course aux armements et les violations massives des droits de l'homme qui sont caractéristiques de cette région, doivent faire place à la paix, aux relations de bon voisinage et à la coopération. La politique d'Israël qui bafoue les droits nationaux des Palestiniens et occupe des territoires arabes, empêche le règlement du conflit arabo-israélien mais l'intifada a montré que le peuple palestinien était déterminé à exercer son droit à l'autodétermination. L'intifada est maintenant un mouvement social, économique et politique complexe qui a modifié le statu quo dans la région.
- 37. M. Zasypkin a souligné que les progrès dans le sens de la paix au Moyen-Orient devaient être fondés sur le principe de la suprématie des idéaux humains. Le respect des intérêts de chacun fondé sur le libre choix, l'égalité des droits et la sécurité pour tous les Etats et peuples de la

région constitue la pierre angulaire du processus de paix. Une conférence internationale fournira le cadre le plus acceptable pour les efforts de paix qui seront renforcés si l'on traite la question de la convocation de la conférence suivant des approches variées. Le dialogue israélo-palestinien pourrait jouer un rôle particulièrement important s'il était considéré comme un pas vers la convocation de la conférence, comme l'une des différentes approches de sa préparation et comme une partie intégrante d'un règlement global. Les consultations entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et la nomination d'un représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies au Moyen-Orient continuent à présenter le plus grand intérêt. L'idée de créer au sein des Nations Unies un groupe d'experts chargé d'étudier les questions de sécurité régionale au Moyen-Orient mérite également une certaine attention. M. Zasypkin a insisté également sur le fait que le dialogue soviéto-américain, qui passe progressivement du stade la compréhension mutuelle à celui de la collaboration, pourrait jouer un rôle positif. Il a déclaré que la politique du Gouvernement israélien consistant à installer des immigrants dans les territoires occupés compromettait gravement le processus de paix. La communauté internationale, qui a déjà condamné cette politique comme étant illégale, devrait redoubler d'efforts pour obtenir qu'Israël s'engage à ne pas installer des immigrants dans les territoires occupés et à mettre fin à la création de peuplements. demandé aux Nations Unies, qui joue un rôle de plus en plus important dans les affaires internationales, d'assurer la coordination voulue dans la recherche d'un règlement global.

38. M. Salah Zuheikeh, Chef du service des affaires extérieures de l'Association des journalistes arabes de Cisjordanie et de Gaza, a signalé que depuis le déclenchement de l'intifada, il y a deux ans, la population palestinienne des territoires occupés était soumise à un régime de châtiments collectifs et massifs. Il a cité des chiffres relatifs au nombre de victimes tuées ou blessées en conséquence directe de l'action israélienne. décrit les pratiques auxquelles ont recours les Israéliens contre les Palestiniens soumis à diverses formes d'arrestations. A un moment où Israël invoque les droits des immigrants juifs de s'installer en Palestine, ce même Etat détruit les habitations de certains Palestiniens et en expulse d'autres à l'étranger. Des villages et diverses localités sont soumis à un couvre-feu Plus récemment, les autorités ont recouru à des extorsions de fonds et à des pressions financières. La situation dans les territoires occupés et en Israël est explosive. M. Zuheikeh a expliqué que l'intifada poursuivait deux objectifs principaux, à savoir la liberté et l'indépendance. L'appel à la liberté tient à la situation anormale d'un peuple qui occupe un autre. Depuis 1967, Israël occupe non seulement un territoire conquis durant la guerre de 1967, mais aussi un peuple auquel il n'accorde aucun droit. Tant que les habitants du territoire occupé étaient tenus à l'écart du système politique israélien, Israël pouvait faire face à leur nombre L'intifada constitue pour les Palestiniens le moyen de faire croissant. savoir que cette situation ne peut durer éternellement. l'indépendance, deuxième objectif avoué de l'intifada, M. Zuheikeh a déclaré que c'était une question purement palestinienne liée à la conscience du peuple, à son identité et à son droit à la souveraineté. Il a indiqué que l'OLP avait formulé très clairement sa vision de la paix, ce qui offrait à Israël, au peuple palestinien et à tous les peuples de la région une opportunité unique : passer de la guerre à la paix, grâce à l'existence de deux Etats pour deux peuples. En revanche, le Gouvernement israélien a proposé un plan visant à repousser les pourparlers sur un règlement final, à savoir le soi-disant projet d'élections. M. Zuheikeh a conclu en disant qu'il n'y avait à l'horizon rien de nouveau qui indique qu'Israël puisse réellement proposer une autre solution. L'image pacifique d'Israël n'est pas près de compenser son image belliqueuse.

### Table ronde II

"Le rôle de l'Organisation de libération de la Palestine dans le développement social, culturel, économique et politique du peuple palestinien"

- 39. M. Jirries Issa Atrash, conseiller du Département d'économie et de planification de l'Organisation de libération de la Palestine, a signalé que durant l'occupation du territoire palestinien par Israël, la politique de ce pays avait systématique entravé le développement économique de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Il s'agissait essentiellement de confisquer des terres et d'en déplacer la population. En Cisjordanie, 52 % des terres arabes et à Gaza, 42 % ont été confisquées pour des établissements israéliens et des utilisations militaires. L'occupant a également entrepris de priver les Palestiniens de leur droit fondamental à l'eau. Il en résulte une forte réduction de la production agricole totale. De même, les mesures prises pour asphyxier le secteur industriel de l'économie palestinienne ont eu un caractère systématique. En ce qui concerne le commerce, Israël a utilisé le territoire occupé pour y écouler ses produits de qualité inférieure et donc inexportables. Les travailleurs palestiniens des secteurs de l'industrie et des services ont été privés de possibilités d'emploi sur le marché intérieur du fait de la détérioration de la situation économique dans le territoire occupé, et ils ont été contraints de travailler sur le marché israélien pour de bas salaires. M. Atrash a également déclaré qu'aucune habitation résidentielle n'avait été construite pour les Palestiniens par le secteur public depuis 1968. L'aide économique internationale est utilisée par les militaires israéliens pour mettre en place une infrastructure plutôt que pour financer des projets de développement économique. Du fait de la clôture des banques arabes, le territoire ne dispose plus de système bancaire et financier lui permettant de répondre à ses besoins immédiats et de contribuer au développement économique. En bref, M. Atrash a déclaré que le territoire palestinien était paralysé et que sa capacité de croissance et de développement était durement atteinte.
- 40. A propos de la stratégie et de la politique de l'OLP dans le domaine économique, M. Atrash a relevé un changement positif dans l'économie politique du territoire palestinien occupé tandis que certaines mesures étaient nécessaires pour assurer et maintenir la croissance dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie. La stratégie de l'OLP vise les objectifs suivants : procéder à une redistribution géographique de l'industrie et des activités manufacturières en faveur des zones rurales, en mettant davantage l'accent sur les techniques modernes dans l'agriculture et l'industrie, et en accélérant le développement agricole et en garantissant le niveau de production agricole; mettre au point des programmes d'ajustement adaptés à la situation sociale et économique des Palestiniens; améliorer l'accès les débouchés des produits exportés par les territoires occupés; améliorer les

ressources internes et les programmes de mobilisation et développer les relations commerciales avec les pays d'Afrique et d'Europe. Il a insisté sur le fait que l'OLP avait une vision harmonieuse de l'avenir des Palestiniens, qui vivront en paix chez eux et dans un Etat prospère. Il a ensuite décrit les travaux de la Société des fils des martyrs palestiniens (SAMED) principale organisation chargée de renforcement des relations entre la Palestine et l'Afrique. Il a conclu en disant que malgré les obstacles, l'OLP avait oeuvré de façon décisive pour développer la région et aider le peuple palestinien à atteindre son objectif : vivre dans un Etat indépendant.

#### Table ronde III

# "La mobilisation de l'opinion publique dans la région d'Afrique pour la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien

- 41. M. Farouk Abu Eissa, Secrétaire général du Syndicat des avocats arabes, a signalé que la mobilisation de l'opinion publique africaine pour promouvoir et réaliser les droits inaliénables du peuple palestinien revêtait une importance particulière et qu'il était indispensable de prendre des mesures efficaces pour contrecarrer les plans israéliens, faire pression pour convoquer la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, assurer aux Palestiniens une protection juridique sous les auspices des Nations Unies, leur apporter un soutien matériel et moral dans les territoires occupés par le biais des organismes de secours des Nations Unies qui viennent en aide aux réfugiés palestiniens au Moyen-Orient, et faire face au danger que comporte la coopération entre l'Afrique du Sud et Israël. Pour mobiliser l'opinion publique africaine, il conviendrait d'utiliser les divers médias (télévision et radio, presse, agences de presse etc.), de diffuser les résolutions des Nations Unies sur les droits inaliénables du peuple palestinien afin d'appeler l'attention sur les dangers existants, de contrecarrer les plans israéliens et de surmonter les problèmes que pose la faiblesse des ONG d'Afrique. Pour exprimer la solidarité de l'Afrique avec les journalistes palestiniens et leur cause nationale, on pourrait organiser des séminaires, prendre des initiatives et lancer des campagnes d'information par le biais des syndicats de journalistes en collaboration avec des syndicats d'Europe et d'Amérique. M. Abu-Eissa a suggéré qu'il pourrait également être utile de faire appel à l'Union des parlements africains et aux parlements africains eux-mêmes pour mobiliser l'opinion publique. En outre, le mouvement de solidarité de l'Afrique avec la lutte du peuple palestinien pourrait être renforcé en collaboration avec les gouvernements africains, qui devraient eux-mêmes soutenir les ONG.
- 42. Les partis politiques, les syndicats, les organisations de femmes, de jeunesse et d'étudiants, les associations professionnelles et les sociétés religieuses pourraient être gagnés à notre cause et le clergé chrétien et musulman pourraient jouer un rôle important en mobilisant l'opinion publique dans chaque pays, en menant des activités sur une grande échelle en solidarité avec le peuple palestinien qui mène une juste lutte pour faire respecter ses droits. Les relations des Palestiniens et des Arabes avec l'Afrique devraient être développées et renforcées dans le cadre de l'Organisation de l'Unité africaine par l'intermédiaire de comités de soutien aux mouvements de libération africains et du Comité des droits de l'homme en Afrique, en revitalisant les conférences au sommet afro-arabes et par le

biais de l'Organisation de la conférence islamique, de la Ligue des Etats arabes et du Conseil mondial des églises.

- 43. M. Abu-Eissa a souligné combien il était important de s'opposer aux violations par les Israéliens des droits individuels et collectifs des Palestiniens en proposant un plan d'action et un programme de travail aux organisations des droits de l'homme et aux associations d'avocats et de juristes et en faisant jouer au Comité africain pour les droits de l'homme et les droits des peuples un rôle important à cet égard. Il a déclaré qu'il fallait profiter du dynamisme de la lutte menée en Afrique du Sud et demander que des missions conjointes soient envoyées en Palestine et dans les villes de Jérusalem, de Béthleem et de Nazareth en invitant d'éminentes personnalités telles que M. Mandela et des Africains lauréats du prix Nobel de la paix, de littérature etc. à se rendre dans les territoires occupés. Enfin, des mesures de grande envergure devraient êtrre prises dans le cadre d'un projet bien défini baptisé "le droit de retour des Palestiniens sur leur terre" pour contrer le projet d'immigration juive et appeler l'attention sur les droits du peuple palestinien
- 44. M. Bukar Bukarambe, chercheur de haut niveau à l'Institut nigérian des affaires internationales, a estimé que l'opinion publique africaine pouvait être observée au niveau continental d'une part, et au niveau interne d'autre part. Il y a tout d'abord le cadre de l'OUA, dans lequel les Etats africains manifestent leur solidarité avec le monde arabe, le caractère afro-arabe du continent africain se traduisant directement par l'existence d'un front commun afro-arabe. En deuxième lieu, il y a l'impact de la politique intérieure de chaque pays, qui peut aussi bien renforcer que miner la solidarité qui s'exprime dans le cadre plus général du continent. M. Bukarambe a déclaré que de nombreux pays africains s'efforçaient de rétablir leurs liens avec Israël ou de renforcer ceux qui existent déjà du fait des effets durables de la rupture massive des liens avec ce pays qui avait eu lieu après la guerre d'octobre 1973.
- 45. M. Bukarambe a déclaré qu'en raison de la politique étrangère des Etats africains, la population connaissait assez bien les problèmes en jeu, particulièrement les citadins, les universitaires, les syndicats, les milieux d'affaires ainsi que l'élite politique et militaire. La population comprend, d'une façon générale, le problème que constitue l'exil du peuple palestinien, ainsi que la question des territoires occupés et du statut de Jérusalem. Il a insisté sur le fait que l'effort de mobilisation de l'opinion publique africaine devait être déployé dans ce contexte et il a déclaré que dans le cadre de l'OUA, un isolement diplomatique durable d'Israël avait été réalisé. Cependant, ces dernières années, des liens ont été rétablis avec Israël. M. Bukarambe a demandé qu'il soit mis fin à cette tendance. Il faut pour cela renforcer le cadre afro-arabe, ce qui peut être fait en mettant particulièrement l'accent sur l'exil, les droits et le statut du peuple palestinien. De plus, il conviendrait d'améliorer les relations bilatérales entre Etats africains et arabes, particulièrement grâce à des visites plus fréquentes à un plus haut niveau, et à d'autres engagements et contacts à différents niveaux entre le peuple palestinien et les peuples et gouvernements arabes. Selon M. Burkarambe, les Palestiniens sont connus uniquement comme Arabes. Etant donné que le principe des droits du peuple palestinien est lié à ce nationalisme, il est important d'informer les autres

peuples des diverses caractéristiques de leur nation. Il a déclaré pour conclure qu'en intensifiant les contacts à tous les niveaux, dans tous les milieux professionnels et même entre les diverses religions, il s'agirait de poursuivre au moins trois objectifs, à savoir centrer clairement la question du conflit arabo-israélien sur celle des droits du peuple palestinien, mieux faire comprendre à la population l'identité du peuple palestinien et enfin, éliminer - au moins en partie - toutes les idées fausses sur ce peuple et son combat.

- 46. M. Gipu Felix-George, Directeur général et Chef des services des moyens de communication de masse en Sierra Leone, a déclaré qu'un pays, Israël avait défié l'espérance du monde et s'était opposé résolument aux réformes et à la paix tandis que le monde était en proie aux plus grands changements. L'intransigeance d'Israël a causé de grandes souffrances, un nombre croissant de morts et de blessures et un sentiment de frustration de plus en plus Il a souligné que le moment était venu pour tous les insupportable. praticiens des médias, en particulier en Afrique, d'intensifier la campagne en vue d'une solution pacifique au problème palestinien. Les journalistes doivent continuer comme par le passé à condamner la situation actuelle de la Palestine et à organiser une campagne éclair des médias pour appeler l'attention des peuples africains sur les souffrances des Palestiniens et les amener à intensifier leur soutien. Il a demandé qu'un dialogue régulier et positif s'instaure entre les journalistes africains sur la question palestinienne. Les journalistes africains devraient sensibiliser le grand public africain aux souffrances des Palestiniens. Ils devraient susciter des réactions des décideurs et de l'homme de la rue aux problèmes causés par le Gouvernement israélien. Les journalistes africains devraient être à l'avantgarde de la grande marche de ceux qui visent à combler le fossé entre les peuples israélien et palestinien. Ils devraient, de concert avec leurs homologues israéliens, tenter de mieux faire comprendre aux citoyens israéliens l'isolement grandissant dans lequel le Gouvernement de leur pays les a mis, collaborer étroitement avec les ONG et rendre compte de leurs aspirations et des progrès réalisés. M. Felix-George a insisté sur le fait que les journalistes avaient un rôle social à jouer dans ce drame politique et social. Il a déclaré pour conclure que les journalistes devaient tout mettre en oeuvre pour amener les Palestiniens et les Juifs à coexister fraternellement et coopérer.
- 47. M. Ahmed Gora Ibrahim, Secrétaire pour les affaires étrangères du Congrès panafricain d'Azanie, a souligné qu'en Afrique, l'opinion publique soutenait bien la juste cause palestinienne mais qu'il restait beaucoup à faire pour renforcer encore ce soutien. Il a fait mention de la décision de l'OUA prise après la guerre de 1967 au Moyen-Orient de rompre les relations diplomatiques avec Israël, ce qui a abouti à la reconnaissance de l'OLP. La position de l'OUA a également contribué grandement à l'adoption de la résolution de l'Assemblée Générale condamnant le sionisme comme une forme de racisme. Il a estimé qu'à la suite des événements d'Europe de l'Est, le vote des pays africains aux Nations Unies restait le principal rempart contre la campagne visant à annuler ladite résolution.
- 48. M. Ibrahim a déclaré qu'Israël s'était lancé dans une campagne systématique en vue de rétablir ses relations diplomatiques avec les pays africains. Le rétablissement de ces relations n'est cependant pas synonyme

d'un refus de reconnaître les droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien. M. Ibrahim a formulé un certain nombre de propositions en vue de mobiliser l'opinion publique. Il a souligné que pour être couronnée de succès, une campagne devait être liée aux préoccupations des gens que l'on cherche à à mobiliser. Il faut donc insister sur la colonisation et l'usurpation de la Palestine et lier ce problème à celui de l'apartheid colonialiste en Afrique du Sud raciste. La similarité idéologique, l'étroite collaboration dans les domaines militaire et nucléaire, l'échange de méthodes répressives, la coopération des services de renseignement et l'accroissement et le renforcement des liens commerciaux visent à saper l'effet des sanctions qui visent l'Afrique du Sud, les liens eixstants entre les deux Etats sont bien connus. En mettant particulièrement l'accent sur ce problème, on contribuerait grandement à sensibiliser l'opinion publique africaine et à renforcer son appui à la juste cause palestinienne. En Afrique du Sud, en Palestine et dans les pays africains qui ont récemment accédé à l'indépendance, la récupération des terres perdues est le fond du problème et c'est l'objectif cardinal de la lutte. M. Ibrahim a recommandé que la campagne vise délibérément des groupes bien déterminés tels que les syndicats, les partis politiques, les organisations de jeunesse, d'étudiants et de femmes, les groupes professionnels, les employés des médias ainsi que les établissements universitaires et de recherche qui doivent participer systématiquement à des séminaires et mener des activités de solidarité. Il a proposé d'organiser une conférence conjointe des organisations antiapartheid et des comités de solidarité avec la Palestine. Cette conférence devrait souligner la similarité existant entre les deux combats, rapprocher les deux comités au plan de l'organisation et ouvrir la voie à une action anti-raciste, anti-colonialiste et anti-sioniste à l'échelle de tout le continent. Enfin, les tentatives faites pour mettre un terme à la crise économique et à la crise de la dette que connaît l'Afrique et renforcer encore davantage les liens politiques, contribueront utilement à la lutte contre le sionisme et à la propagation du racisme en Afrique.

- 49. M. Lamine Juwara, diplomate au Ministère des affaires étrangères de la Gambie, a rappelé que son pays avait rompu ses relations diplomatiques avec Israël en 1973, après que l'OUA eut décidé d'entretenir des relations diplomatiques étroites avec l'OLP. En ce qui concerne la mobilisation de l'opinion publique africaine, il a souligné qu'il fallait utiliser largement les conclusions des séminaires et colloques des Nations Unies en diffusant les idées qui y sont exprimées. Quant au rôle des médias, il a insisté sur la nécessité de diffuser davantage d'informations sur 1a palestinienne. M. Juwara estime que c'est l'Etat qui est le mieux à même de mobiliser efficacement l'opinion publique en Afrique. Les gouvernements doivent inciter davantage les médias à faire connaître la cause palestinienne. Il conviendrait d'utiliser davantage des films des Nations Unies ou de l'OUA décrivant la situation en Palestine. Il a également souligné le rôle que peuvent jouer les organisations religieuses en diffusant des informations sur la question palestinienne.
- 50. <u>M. Mikko Lohikoski</u> (Finlande), Président du Comité européen de coordination des ONG sur la question de Palestine, a déclaré que les participants ne devaient pas s'efforcer d'adapter les expériences européennes au contexte africain étant donné que celui-ci est très particulier. Il estime que les Africains ont certains avantages quand il s'agit de mobiliser

l'opinion publique étant donné que d'une façon générale, les gouvernements africains défendent activement les droits des Palestiniens. En Europe, plusieurs facteurs font obstacle à la mobilisation de l'opinion publique. L'un de ces facteurs est l'image de l'Arabe perçu comme un terroriste, qui a des connotations racistes. Cette propagande ne joue pas autant en Afrique. En outre, en Europe, on parle souvent des Juifs comme du "peuple élu". D'une façon générale, cependant, toutes les ONG ont des problèmes. L'un de ceux-ci tient, selon M. Lohikoski, au fait que les Palestiniens n'ont pas d'identité politique et culturelle propre dans l'esprit de beaucoup de gens et il est donc facile de propager l'idée que, puisqu'ils n'ont pas d'identité nationale, peu importe où ils vivent.

51. M. Lohikoski estime que les médias peuvent jouer un rôle important en informant la population. Les Gouvernements pourraient veiller davantage à ce que les médias aient la possibilité de parler objectivement de la situation, Peu de pays africains ont les moyens d'envoyer des journalistes en Afrique et ils dépendent par conséquent, de sources d'information occidentales. existe cependant certains moyens d'information internationaux notamment des films et des émissions vidéo qui fournissent des informations objectives. Les gouvernements africains pourraient aider à obtenir ces informations. Il ne coûte pas plus cher d'envoyer des journalistes en Palestine qu'en Europe et aux Etats-Unis. Peut-être existe-t-il des préjugés de la part des journalistes. M. Lohikoski a proposé que des journalistes, des femmes, des artistes et des conférenciers palestiniens se rendent en Afrique. diffuseraient ainsi l'image de Palestiniens constitués en société organisée. Il a également proposé que des accords de jumelage soient conclus entre les villes, les écoles et d'autres établissements. L'Afrique compte beaucoup de musiciens célèbres. Il conviendrait de les encourager à s'associer à d'autres artistes pour organiser des manifestations culturelles faisant l'objet d'une couverture médiatique considérable, comme les concerts en l'honneur de M. Mandela. M. Lohikoski estime que de nombreuses organisations africaines dynamiques doivent adopter des approches novatrices.

#### C. Conclusions et recommandations

52. Les participants au Séminaire ont exprimé leur conviction que l'évolution récente du conflit israélo-arabe, au coeur duquel se trouve la question de Palestine, avait donné une impulsion nouvelle à la recherche d'une solution à ce conflit aussi complexe que dangereux, sur la base des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et dans le cadre de cette dernière. Le combat courageux et résolu livré par le peuple palestinien pour se voir reconnaître et exercer ses droits inaliénables, en particulier le droit à l'autodétermination s'est manifesté avec éclat par la persistance et l'intensification du soulèvement palestinien, l'intifada dans le territoire palestinien occupé, ainsi que par l'initiative palestinienne de paix lancée en novembre 1988. Le climat international actuel, caractérisé par une volonté politique de résoudre pacifiquement les conflits régionaux par la négociation dans le cadre de l'ONU, est particulièrement propice à la réalisation d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine. Il est impératif de ne pas laisser échapper cette possibilité historique, et de redoubler d'efforts en 1990 pour surmonter les derniers obstacles, de façon que des négociations puissent s'engager sans plus tarder

dans le cadre de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.

- 53. Les participants ont noté avec satisfaction l'appui soutenu et permanent accordé par les Gouvernements et les peuples des pays de la région d'Afrique à l'exercice par le peuple palestinien de ses droits nationaux légitimes et à la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. La position de ces Etats telle qu'elle ressort des déclarations des résolutions de l'OUA traduit une attitude de solidarité avec le peuple palestinien et de soutien à sa lutte pour l'exercice de ses droits inaliénables et la création d'un Etat palestinien indépendant. A cet égard, les participants ont souligné combien il importait d'intensifier les relations afro-arabes, tant sur le plan bilatéral que dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine et de la lutte des Etats arabes et ils ont demandé en particulier à l'OLP d'intensifier ses relations avec les Etats africains et d'en élever le niveau. Ils se sont félicités de la reconnaissance de l'Etat palestinien par les Gouvernements de nombreux pays d'Afrique, dans laquelle ils ont vu une manifestation de solidarité des pays de la région avec le peuple palestinien. Ils se sont cependant déclarés préoccupés par le rétablissement des relations diplomatiques entre certains Etats africains et Israël.
- 54. En passant en revue les faits nouveaux concernant la question de Palestine, les participants se sont félicités des décisions adoptées par le Conseil national palestinien à Alger en novembre 1988 telles qu'elles avaient été reflétées dans la Déclaration politique, ainsi que de la position constructive prise par M. Yasser Arafat, Président du comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, dans l'allocution qu'il a prononcée à l'Assemblée Générale des Nations Unies, à Genève, le 13 décembre 1988, en présentant l'initiative palestinienne de paix. Ces progrès avaient conduit à l'adoption, le 15 décembre 1988, de la résolution 43/176 de l'Assemblée Générale des Nations Unies et constituaient désormais des jalons importants dans l'action internationale visant à parvenir à un règlement équitable de la question de Palestine. Les participants ont également pris note avec une profonde satisfaction de l'adoption par l'Assemblée Générale de la résolution 44/42 en date du 6 décembre 1989. Ils ont été particulièrement encouragés par les résultats du vote sur ce texte équilibré et complet (151 voix pour, 3 voix contre et une abstention) qui avait notamment reçu l'appui de tous les Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine et, pour la première fois, de tous les membres de la Communauté économique européenne. Cette importante nouveauté avait montré que la communauté internationale était favorable, dans son écrasante majorité, à la convocation d'une Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, sur un pied d'égalité, et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Pour garantir, notamment, l'exercice des droits nationaux légitimes du peuple palestinien et en premier lieu son droit à l'autodétermination, la Conférence devrait être convoquée sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions pertinentes. Les participants ont noté avec regret que la position négative d'un membre permanent du Conseil de sécurité et d'un autre Etat partie au conflit avait entravé la mise en oeuvre de la résolution 44/42 de l'Assemblée Générale.

- 55. Les participants ont noté que la communauté internationale était très généralement favorable à l'idée que tout règlement global, juste et durable au Moyen-Orient devait reposer sur les principes ci-après énoncés dans les résolutions 43/176 en date du 15 décembre 1988 et 44/42 en date du 6 décembre 1989 de l'Assemblée Générale : retrait d'Israël du territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris de Jérusalem et des autres territoires arabes, reconnaissance et respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les Etats de la région, y compris d'Israël et de la Palestine, et de leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et enfin, solution satisfaisante du problème palestinien, fondé sur la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien, en particulier de son droit à l'autodétermination ainsi que sur la création d'un Etat palestinien indépendant dans le territoire palestinien occupé.
- 56. Les participants ont entendu des exposés sur l'évolution politique survenue en Israël par suite de l'intifada. Le soulèvement palestinien a eu d'importants effets sur tous les aspects de la politique israélienne. notamment provoqué une crise gouvernementale aiguë et aidé les forces de progrès luttant pour une paix équitable à engager le dialogue avec les Palestiniens et à entreprendre avec eux des activités visant à promouvoir la compréhension mutuelle et la reconciliation et à surmonter les préjugés et Les participants se sont vivement félicités de la les stéréotypes. manifestation organisée à Jérusalem les 29 et 31 décembre 1989 selon le mot d'ordre : "1990, année pour la paix". Au cours de cette manifestation, de nombreuses personnes, dont des Israéliens et des Palestiniens, se sont déclarées favorables à l'ouverture de négociations pacifiques, au respect des droits civiques et des droits de l'homme et au principe "deux peuples, deux Etats". Les participants ont estimé que l'Organisation des Nations Unies devrait offrir ses bons offices et organiser les activités voulues pour que Palestiniens et Israéliens entament des négociations sous ses auspices.
- 57. Les participants se sont déclarés vivement préoccupés par la persistance de graves violations par Israël, puissance occupante, des droits de la population civile du territoire palestinien occupé, qui entraînent pour la population palestinienne des souffrances toujours plus grandes, avec de sérieuses conséquences socioéconomiques, démographique et psychologiques. La communauté internationale tout entière, représentée à l'Organisation des Nations Unies, a affirmé à maintes reprises que les politiques et pratiques d'Israël à l'encontre des Palestiniens du territoire occupé étaient contraires aux dispositions de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949 (Quatrième Convention de Genève), pleinement obligatoire pour Israël qui y est partie, ainsi qu'aux résolutions de l'ONU et aux règles de droit international généralement reconnues. Les participants ont lancé un appel aux Etats parties à la Convention pour qu'ils prennent les mesures voulues en vue de respecter et de faire respecter les dispositions de cet instrument. Ils ont déploré tout particulièrement les souffrances infligées aux femmes et aux enfants palestiniens victimes de la brutalité des pratiques israéliennes. Les restrictions accrues au mouvement des individus et des organisations sociales et de santé, ainsi que les obstacles et harcèlements constants et journaliers ont créé une situation inhumaine et intolérable.

- 58. Les participants ont rejeté et condamné sans équivoque la colonisation du territoire palestinien, qui s'est traduite par la poursuite de la création de nouvelles colonies, de l'usurpation des terres et de l'appropriation des ressources en eau, ainsi que par des actes de brutalité de la part des colons miliciens. Ils ont noté avec satisfaction que la communauté internationale tout entière s'était vigoureusement élevée contre l'implantation par Israël de colonies dans le territoire palestinien occupé, en violation de la Quatrième convention de Genève, et ont souligné que la responsabilité de ces pratiques illégales incombait pleinement à Israël. Les participants ont relevé l'augmentation systématique du nombre d'immigrants juifs en Israël et ont déploré les récentes déclarations du Gouvernement israélien, laissant entendre que ces immigrants seraient installés dans le territoire palestinien occupé alors que dans le même temps, Israël déniait aux Palestiniens le droit de retourner dans leurs foyers. Toute implantation de cette nature est illégale et compliquerait la recherche d'un règlement juste et global de la question de Palestine. Les participants ont lancé un appel aux Gouvernements pour qu'ils veillent à ce que les membres de la communauté juive émigrant en Israël ne servent pas à perpétuer et à renforcer l'occupation du territoire palestinien comme il est en effet stipulé à l'Article 12 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, dans lequel il est dit que le droit à la liberté de mouvement, le droit de choisir librement sa résidence et la liberté de quitter n'importe quel pays, y compris le sien, "ne peuvent être l'objet de restrictions que si celles-ci sont prévues par la loi, nécessaires pour protéger la sécurité nationale, l'ordre public, la santé ou la moralité publique ou les droits et libertés d'autrui et compatibles avec les autres droits reconnus dans le Pacte". A cet égard, les participants ont pris note de la récente réunion du Conseil de sécurité, où celui-ci avait examiné les mesures illégales prises par Israël en vue de coloniser les territoires occupés. Ils ont instamment prié le Conseil de sécurité de condamner l'implantation d'immigrants dans les territoires occupés, de déclarer une telle initiative illégale et d'y voir un nouvel obstacle grave à la paix, et d'engager le Gouvernement israélien à revenir sur sa position et à cesser de faire de l'obstruction.
- 59. Les participants ont estimé que l'intifada était une manifestation éloquente de l'expression populaire et démocratique de la volonté collective du peuple palestinien sous occupation israélienne qui avait conféré à sa lutte l'identité et l'ascendant moral dont elle avait été jusque là privée. L'intifada, qui est entrée dans sa troisième année, comporte trois aspects. C'est d'abord une résistance ouverte, visible et intrépide à l'occupation israélienne et une manifestation de l'indivisibilité du peuple palestinien et de sa direction légitime unique, l'Organisation de libération de la Palestine; elle offre ensuite l'occasion de prendre des mesures en faveur de la transformation sociale et de l'édification de la nation en tant qu'Etat par la mise en place d'une autre infrastructure populaire authentique de la société palestinienne; elle contribue enfin à formuler des orientations politiques claires, comme l'ont montré les décisions prises par le Conseil national palestinien en novembre 1988. Les participants ont appuyé l'opinion exprimée par le Secrétaire Général de l'ONU, selon laquelle le message de l'intifada était direct et sans équivoque, à savoir que le peuple palestinien continuerait à refuser l'occupation israélienne qui dure depuis 22 ans et

resterait déterminé à se voir reconnaître ses droits politiques légitimes, notamment son droit à l'autodétermination.

- 60. Les participants ont relevé avec satisfaction que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique avait entamé un dialogue avec l'Organisation de libération de la Palestine et ils ont souligné qu'il fallait poursuivre ce dialogue à un niveau plus élevé et en étendre la portée de façon à examiner dans un esprit constructif les questions de fond pour activer le processus de négociation tendant à une solution juste et durable de la question de Palestine.
- 61. Les participants ont fait appel à la communauté internationale et en particulier au Conseil de sécurité pour que l'une et l'autre prennent des mesures urgentes en vue d'assurer la protection physique du peuple palestinien sous occupation et de garantir la sureté et la sécurité ainsi que les droits juridiques et les droits de l'homme du peuple palestinien dans tous les territoires sous occupation israélienne. Ils ont instamment demandé au Conseil de sécurité de l'ONU de tenir compte de la gravité des actes de violence, des violations de droits de l'homme, notamment de la politique dite "de transfert" ou d'expulsion de Palestiniens que l'Assemblée Générale et le Conseil de sécurité lui-même avaient condamné à diverses reprises, ainsi que des autres formes de répression auxquelles les autorités israéliennes avaient recours contre les civils palestiniens du territoire palestinien occupé. Ils ont invité le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités et à s'en acquitter, ainsi qu'à assurer la protection du peuple palestinien sous occupation. Les participants ont une fois de plus souligné l'applicabilité de jure de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et exigé qu'Israël se conforme aux termes de cet instrument.
- 62. Les participants se sont félicités des mesures courageuses prises par les Palestiniens au cours de l'intifada pour mettre fin à l'occupation israélienne et établir une infrastructure de rechange comme fondement à un Etat palestinien indépendant et souverain. Ils ont considéré qu'un redoublement des efforts en vue d'une véritable mise en valeur des territoires palestiniens occupés, avec l'étroite participation du peuple palestinien par l'intermédiaire de son représentant, l'Organisation de libération de la Palestine, devait aller de pair avec des efforts accrus pour parvenir une solution politique de la question de Palestine.
- 63. Les participants ont prié instamment le Gouvernement israélien de réagir positivement à l'initiative de paix de l'Organisation de libération de la Palestine, qui avait été favorablement accueillie par la communauté internationale tout entière. Israël devrait admettre qu'il ne peut plus ignorer les aspirations nationales des Palestiniens et continuer à leur dénier leurs droits inaliénables. en particulier leur droit l'autodétermination. Les participants ont estimé que les mesures proposées par le Gouvernement israélien étaient insuffisantes car elles ne comprennent pas de mesures intérimaires de protection du peuple palestinien ni de mesures qui lui permettraient d'exercer pleinement son droit à l'autodétermination. Les participants ont demandé instamment à Israël de répondre positivement aux efforts internationaux visant à parvenir à un règlement politique juste et durable de la question de Palestine, qui serait dans l'intérêt de toutes les

parties intéressées, ainsi que de la communauté internationale dans son ensemble.

- 64. Les participants ont rendu hommage au Secrétaire Général de l'ONU pour les efforts qu'il ne cesse de déployer pour faire progresser le processus de paix, en ce qui concerne notamment la convocation de la Conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient. Les participants ont instamment invité le Conseil de sécurité à accélérer la convocation de cette conférence et à adopter des mesures intérimaires, notamment le déploiement d'une force des Nations Unies pour garantir la sécurité physique des habitants du territoire palestinien occupé et instaurer la stabilité dans la région en attendant la conclusion d'un accord sur un règlement final global.
- 65. Les participants ont approuvé les efforts continus du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien en vue d'assurer la reconnaissance universelle des droits nationaux légitimes du peuple palestinien et ils ont instamment demandé à la communauté internationale de poursuivre et de renforcer son appui aux activités du Comité, particulièrement en vue de faciliter la convocation de la Conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient.
- 66. Les participants ont pris note avec satisfaction des activités de la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat de l'ONU, ainsi que de son engagement d'oeuvrer, sous la direction du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et en consultation avec lui, en faveur de l'instauration d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, qui aurait notamment pour effet d'assurer l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables. Les participants se sont félicités du fait que les ONG participaient en plus grand nombre aux colloques régionaux des ONG et aux réunions internationales, et ils ont demandé que des ressources supplémentaires soient mises à leur disposition en conséquence.
- 67. Les participants ont prié le Département de l'information de l'ONU de poursuivre, en étroite collaboration avec le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et à la Division des droits des Palestiniens, son programme spécial d'information sur la question de Palestine et, en particulier, de diffuser des informations sur toutes les activités du système des Nations Unies concernant cette question, de continuer à faire paraître des publications et des mises à jour concernant les différents aspects de cette question, y compris les violations par Israël des droits de l'homme des habitants arabes des territoires occupés, de consacrer davantage de documentation audio-visuelle à la question, et d'organiser à l'intention des journalistes des missions d'information dans la région ainsi que des colloques régionaux et nationaux à leur intention.
- 68. Les participants ont fait un parallèle entre la lutte du peuple palestinien et celle du peuple d'Afrique du Sud. Ils se sont déclarés préoccupés par les dangers que comportent les politiques suivies par les Gouvernements sud-africain et israélien. Ils ont condamné à cet égard la collaboration toujours croissante entre ces deux Etats dans les domaines militaire et nucléaire.

- 69. Les participants se sont félicités de la libération de M. Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques en Afrique du Sud, ainsi que de la levée de l'interdiction des organisations anti-apartheid. Ils ont dans le même temps instamment demandé au Gouvernement sud-africain de créer les conditions nécessaires pour que des négociations visant à mettre fin à l'apartheid puissent s'engager, conformément aux résolutions de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies de décembre 1989 consacrée à la lutte contre l'apartheid.
- 70. Les participants ont félicité le peuple namibien de son accession à l'indépendance et ont rendu hommage à tous les martyrns namibiens morts dans la lutte pour la liberté de leur nation. Ils ont noté que l'indépendance de la Namibie était la preuve la plus récente du fait que les aspirations légitimes d'un peuple ne peuvent être déniées ou ignorées pour toujours.
- 71. Les participants ont également noté que le processus d'accession de la Namibie à l'indépendance sous le contrôle de l'ONU justifiait la proposition de l'OLP d'engager un processus analogue dans les territoires occupés de la Palestine. Ils ont souligné qu'il importait de prévoir un contrôle international pour s'assurer qu'un plan de paix, quel qu'il soit, destiné à être mis en oeuvre dans les territoires occupés, le soit librement et équitablement.
- 72. Les participants ont relevé avec satisfaction l'appui précieux que le Gouvernement sierra-léonien accorde depuis des années à la juste cause du peuple palestinien, ainsi que les efforts visant à résoudre équitablement la question de Palestine conformément aux résolutions de l'ONU. Ils ont d'autre part exprimé leur profonde gratitude au Gouvernement et au peuple sierra-léonien pour avoir accueilli le Séminaire des Nations Unies et le Colloque des Organisations non gouvernementales pour la région de l'Afrique sur la question de Palestine, ainsi que pour les moyens mis à leur disposition et l'accueil chaleureux qui leur a été réservé.

II

# TROISIEME COLLOQUE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES POUR LA REGION AFRIQUE SUR LA QUESTION DE PALESTINE

# FREETOWN (SIERRA LEONE) 2 - 5 avril 1990

# TABLE DES MATIERES

		<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Intr	oduction	1-9	30
Α,	Allocutions d'ouverture	8	31
В.	Discussions en table ronde	9	31
C.	Déclaration adoptée par le Troisième colloque des ONG pour la région Afrique sur la question de Palestine.	10-30	31
D.	Rapports des ateliers	31-38	35
Ε.,	Liste des membres du Comité africain de coordination régionale des ONG sur la question de Palestine		38

#### Introduction

- 1. Le Troisième Colloque des Organisations non gouvernementales pour la région d'Afrique sur la question de Palestine s'est tenu conformément à la résolution 44/41 B de l'Assemblée Générale du 6 décembre 1989, sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à Freetown, (Sierra Leone) du 2 au 5 avril 1990. Ce Colloque a été organisé en partie dans le cadre du Vingt-cinquième Séminaire des Nations Unies sur la question de Palestine (Sixième Séminaire régional africain) dont le thème était "les droits inaliénables du peuple palestinien" (voir le rapport précédent).
- 2. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien était représenté par une délégation comprenant Mme Absa Claude Diallo (Sénégal), Chef de la délégation; M. Tom Obaleh Kargbo (Sierra Leone); M. Chirmaya Rajaninath Gharedkhan (Inde); M. Gennadi I. Oudovenko (République socialiste soviétique d'Ukraine); et M. Zuhdi Labib Terzi (Palestine). M. Morad Ghaleb, Président de l'Organisation de solidarité des peuples afroasiatiques et Président du Comité africain de coordination régionale des ONG sur la question de Palestine, a dirigé les débats du Colloque.
- 3. Dix-sept ONG ont participé au Colloque auxquels ont assisté en outre, en qualité d'observateurs, des représentants de 14 gouvernements, de la Palestine, de trois institutions spécialisées et organes des Nations Unies et de deux organisations inter-gouvernementales ainsi que de deux mouvements de libération nationale.
- 4. Trois tables rondes ont été organisées pour des travaux communs aux participants au Colloque et au Séminaire.
- 5. Deux tables rondes portant spécifiquement sur les activités des ONG ont été organisées pour le Colloque afin de traiter des questions suivantes :
- a) "mobilisation des ONG pour apporter protection et assistance au peuple palestinien soumis à l'occupation israélienne et rôle des ONG dans la mobilisation de l'opinion publique".
- b) "action des ONG africaines en vue de promouvoir les efforts visant à mettre fin à la violation par Israël des droits de l'homme et des droits politiques du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé et pour mobiliser une aide en sa faveur".
- 6. Les participants au Colloque ont adopté à l'unanimité une Déclaration ainsi que des propositions concrètes émanant des deux tables rondes.
- 7. Les participants au Colloque ont décidé de prolonger le mandat de l'actuel Comité de coordination africain jusqu'au prochain colloque régional des Organisations non gouvernementales africaines sur la question de Palestine et accepter un nouveau membre au sein du Comité de coordination. Sur la recommandation des ONG basées en Sierra Leone, les participants au Colloque ont ainsi élu à l'unanimité le Conseil islamique suprême de Sierra Leone.

#### A. Allocutions d'ouverture

8. On trouvera un résumé des allocutions d'ouverture dans le rapport du Vingt-cinquième Séminaire des Nations Unies sur la question de Palestine (voir Partie I ci-dessus, paragraphes 4 à 26).

#### B. Discussions en table ronde

- 9. Un résumé des discussions en table ronde figure également dans le rapport du Vingt-cinquième Séminaire des Nations Unies sur la question de Palestine (<u>ibid</u>, paragraphes 28-51).
  - C. Déclaration adoptée par le Troisième Colloque des Organisations non gouvernementales pour la région Afrique sur la question de Palestine
- 10. Nous, les Organisations non gouvernementales (ONG) participantes au Troisième Colloque des Organisations non gouvernementales pour la région de l'Afrique, tenu au Centre international de conférences Bintumani du 2 au 5 avril à Freetown (République de Sierra Leone), proclamons notre soutien total au peuple palestinien dont nous sommes solidaires et qui, notamment par l'intifada, a manifesté sa détermination à créer son propre Etat indépendant en Palestine.
- 11. Nous saisissons cette occasion pour féliciter l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant authentique du peuple palestinien et pour saluer à nouveau, dans un esprit positif et sans réserve, les efforts extraordinaires qu'elle déploie en faveur d'un dialogue sérieux et suivi en vue du règlement du conflit arabo-israélien ainsi que l'action qu'elle mène pour susciter une nouvelle orientation tendant à instaurer une paix juste et durable et à créer l'Etat indépendant de Palestine.
- 12. Nous réaffirmons notre appui sincère à la lutte menée par le peuple palestinien pour exercer ses droits légitimes et inaliénables dans l'esprit et dans le cadre de l'intifada comme les années précédentes.
- 13. Nous soutenons également tous les efforts palestiniens tendant à une solution telle que celle préconisée par la dix-neuvième session extraordinaire du Conseil national palestinien, tenue à Alger du 12 au 15 novembre 1988 et nous appuyons en particulier la proclamation de l'Etat de Palestine, contribution courageuse et remarquable à l'instauration de la paix au Moyen-Orient.
- 14. Nous demandons la convocation immédiate de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient sous les auspices de l'ONU, conformément aux directives données dans les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier la résolution 44/42 adoptée par l'Assemblée Générale en décembre 1989.
- 15. Nous demandons à tous les Gouvernements d'exercer, tant sur le plan politique qu'économique, des pressions accrues sur Israël pour l'amener à se retirer du territoire palestinien qu'il occupe depuis 1967, y compris Jérusalem et d'autres territoires arabes occupés. Nous leur demandons

instamment d'envisager la possibilité du recours à des sanctions économiques collectives, moyen de pression efficace qui a fait ses preuves.

- 16. Nous demandons le renforcement de la solidarité et de la coopération afro-arabe à l'appui de la cause palestinienne et lançons un appel aux pays arabes pour qu'ils redoublent d'efforts en faveur de la réalisation des droits inaliénables des Palestiniens et de la création de leur propre Etat souverain et indépendant.
- 17. Nous prions instamment le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies de prendre des mesures concrètes pour protéger les droits de l'homme des Palestiniens dans les territoires occupés et de mobiliser tous les moyens à leur disposition pour prévenir de nouvelles colonisations, la destruction de logements, la fermeture constante de centres d'enseignement et la politique d'asphyxie économique découlant des harcèlements fiscaux ainsi que du recours à la détention administrative.
- 18. Nous espérons sincèrement et ardemment que les conclusions du Séminaire et du Colloque des ONG contribueront de façon positive à l'élaboration d'un règlement juste, durable et global du conflit arabo-israélien qui a pour cause majeure la question de Palestine.
- 19. Nous réaffirmons que nous nous engageons sans condition à soutenir le peuple palestinien qui s'efforce d'instaurer un Etat indépendant et souverain de Palestine.
- 20. Nous condamnons l'installation dans le territoire palestinien occupé d'immigrants juifs d'URSS et d'autres pays, en violation flagrante du droit international. Une telle politique réduirait encore les ressources déjà limitées des Palestiniens de Jérusalem, de la rive occidentale et de Gaza. En outre, en changeant profondément la composition démographique des territoires occupés, l'installation dans ces territoires d'immigrants soviétiques repousserait encore plus la perspective d'une solution juste et durable au problème palestinien et déstabiliserait davantage encore une situation déjà explosive.
- 21. Nous invitons tous les gouvernements à prendre des mesures pour empêcher que ne se répètent les actes de brutalité, y compris l'utilisation d'armes chimiques (gaz lacrymogènes) qui ont provoqué de nombreux cas de fausses couches parmi les femmes palestiniennes et parfois la mort de personnes très âgées ou très jeunes dans le territoire palestinien occupé.
- 22. Nous sommes profondément préoccupés par le potentiel nucléaire d'Israël qui menace la paix et la sécurité internationales, en particulier au Moyen-Orient et dans certaines régions d'Afrique.
- 23. Nous dénonçons la collusion de plus en plus étroite entre Israël et l'Afrique du Sud sur le plan économique et militaire ainsi qu'en matière de sécurité. Cette collusion entre les deux régimes racistes est dirigée essentiellement contre les mouvements de libération aussi bien en Afrique du Sud et en Palestine occupée que contre les pays voisins. La coopération entre Israël et l'Afrique du Sud s'est étendue récemment à tous les domaines, y compris au le secteur nucléaire. La possession d'armes nucléaires de

destruction massive par les deux régimes reste un réel danger et une menace considérable pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient, en Afrique et dans le monde entier.

- 24. Nous invitons tous les Gouvernements africains entretenant des relations avec Israël à les suspendre jusqu'à ce que l'Etat de Palestine libre et indépendant ait été établi sur les territoires occupés par Israël depuis 1967.
- 25. Nous invitons instamment tous les Gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à reconnaître l'Etat de Palestine et à fournir, ainsi que les Organisations inter-gouvernementales et non gouvernementales, toute l'aide morale, matérielle, financière, diplomatique et autre dont le nouvel Etat de Palestine a besoin.
- 26. Nous demandons aux ONG africaines intéressées par la question de Palestine non seulement d'établir des contacts avec le Comité africain de coordination pour les ONG sur la question de Palestine et d'appuyer ses efforts, mais aussi de se mettre directement en rapport avec le Comité des ONG pour la Palestine de Tunis (Tunisie). Nous demandons également au Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et à la Division des droits des Palestiniens de coopérer plus activement avec l'OUA et la Ligue arabe afin d'intensifier leurs efforts communs concernant la question de Palestine et en particulier, de mobilisation des ONG africaines et l'établissement de liens étroits entre elles.
- 27. Pour atteindre les objectifs fixés dans notre résolution, nous, ONG participant au Colloque, considérons comme souhaitable la mise en oeuvre des programmes d'action suivants :
- a) établir des contacts plus étroits avec le Comité international de coordination pour les ONG sur la question de Palestine.
- b) Rechercher toutes les formes d'assistance et ressources disponibles que pourraient fournir le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et la Division des droits des Palestiniens de l'Organisation des Nations Unies à New York en utilisant les moyens à leur disposition, conformément aux règles et procédures pertinentes des Nations Unies.
- c) Utiliser toutes les dates importantes de la lutte du peuple palestinien comme le 29 novembre, le 15 décembre et le 30 mars pour organiser des activités populaires dans leurs pays et communautés respectifs.
- d) Inviter des ONG à demander à leurs Gouvernements de prendre contact avec les super-puissances et en particulier le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour qu'elles entament un dialogue concret avec l'Organisation de libération de la Palestine.
- e) Continuer à renforcer et à appuyer le Comité africain de coordination pour les ONG sur la question de Palestine:

- f) Encourager les ONG africaines à se rendre dans le territoire palestinien occupé et inviter les ONG palestiniennes du territoire palestinien occupé à se rendre dans les Etats africains pour mobiliser davantage l'opinion publique africaine, en mettant l'accent sur l'action au niveau local.
- g) Organiser une "semaine africaine" avec des expositions de photos, des projections de films et films-vidéo et des affiches sur les atrocités commises dans le territoire palestinien occupé.
- h) Utiliser toutes les institutions religieuses et sociales comme des centres de diffusion d'informations en vue d'une paix juste et durable en Palestine;
- i) Mobiliser les médias nationaux et locaux et faire participer les groupes culturels et autres à la diffusion d'informations sur la question de Palestine, notamment grâce au jumelage de villes, de villages, d'hôpitaux, d'écoles, etc. entre les territoires occupés et d'autres pays, en vue de mieux faire prendre conscience du problème palestinien tant sur le plan effectif que celui de l'information.
- j) Créer des programmes d'échanges pour les ONG africaines afin d'inviter les ONG palestiniennes du territoire palestinien occupé à se rendre dans les Etats africains pour mobiliser davantage l'opinion publique africaine en faveur de la cause palestinienne.
- k) Inviter des lauréats du Prix Nobel et d'autres personnalités internationales réputées à prendre position et à apporter leur appui moral à la cause du peuple palestinien.
- 28. Nous joignons à la présente les rapports des équipes de travail et invitons instamment les ONG africaines à travailler de concert pour appliquer cette recommandation.
- 29. En conclusion, nous tenons à adresser nos remerciements profonds et sincères à l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'au Comité pour l'exercice de droits inaliénables du peuple palestinien et à les assurer de notre appui. Nous félicitons en particulier son infatigable Présidente, Mme Absa Claude Diallo pour la sagesse avec laquelle elle a dirigé et orienté nos travaux.
- 30. Nous souhaitons exprimer notre profonde gratitude au Gouvernement et au peuple de la République de Sierra Leone pour avoir accueilli le Troisième Colloque des ONG pour la région d'Afrique sur la question de Palestine dans son pittoresque Centre international de conférences. Nous remercions nos aimables hôtes de leur précieuse assistance et des efforts qu'ils ont déployés pour assurer le succès de ce colloque. Nous remercions enfin la Division des droits des Palestiniens et le Département des services de conférences d'avoir facilité notre travail.

#### D. RAPPORTS DES COLLOQUES

COLLOQUE I :\* "Mobilisation des ONG pour apporter protection et assistance au peuple palestinien soumis à l'occupation israélienne et rôle des ONG dans la mobilisation de l'opinion publique".

Contacts: M. I. B. Kargbo (Sierra Leone

M. Assih Kossi (Togo)

Mme Lucy Nuseibeh (Palestine)

M. Baby Mohamane (Mali)

- 31. M. I. B. Kargbo (Sierra Leone) a signalé que d'une façon générale, les médias avaient un rôle spécifique à jouer dans la diffusion de l'information pour sensibiliser et mobiliser l'opinion publique. Les ONG elles-mêmes devraient mobiliser la population dans le monde entier pour tenter de mettre fin au traitement inadmissible qu'Israël réserve au peuple palestinien. M. Kaybo a proposé le lancement d'une campagne semblable à la campagne antiapartheid en Afrique du Sud. Il a estimé qu'en tant qu'organisations bénévoles, les ONG pouvient opérer efficacement en dehors des camps politiques bien définis et prendre des initiatives au plan international pour constituer une force considérable permettant d'améliorer les conditions d'existence du peuple palestinien au niveau de l'éducation, de la santé et de la vie culturelle.
- 32. M. Assi Kossi (Togo) a déclaré que l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) qu'il représentait s'intéressait à la question de Palestine et aidait à y sensibiliser les masses africaines. L'OUSA entretient des relations avec des travailleurs palestiniens par le biais des divers syndicats palestiniens et des organisations syndicales mondiales. L'OUSA a suivi l'évolution de la situation dans le territoire palestinien occupé et a condamné vigoureusement les restrictions imposées par Israël aux travailleurs palestiniens et au peuple palestinien en général. L'OUSA a condamné l'expulsion de Palestiniens de leurs foyers et les atteintes à leur droit à l'autodétermination. L'OUSA s'est efforcée de mobiliser l'opinion publique nationale et internationale à tous les niveaux par le biais des syndicats et des organisations de femmes et de jeunesse en vue de mettre des ressources humaines et matérielles à la disposition des habitants du territoire palestinien occupé.
- 33. <u>Mme Lucy Nuseibeh</u> (Palestine) a insisté sur la nécessité de diffuser le plus largement possible des informations exactes sur le triste sort du peuple palestinien. Elle a recommandé d'intensifier la coopération et les liaisons entre les ONG du monde entier et celles qui sont basées dans les territoires palestiniens occupés. Elle a fait observer que la marche pacifique de Jérusalem, en 1990, avait attiré l'attention du monde entier et que sa couverture médiatique avait aidé à sensibiliser la communauté internationale à l'oppression que les Palestiniens subissent de la part

<sup>\*</sup>Les recommandations concrètes du Colloque sont incorporées dans la déclaration finale.

d'Israël. Elle a appelé l'attention sur les différences de niveau de vie existant entre les territoires palestiniens occupés et Israël et sur les impôts exorbitants que les Palestiniens doivent payer et qui causent la faillite de nombreuses entreprises palestiniennes. Il y a eu des cas où des hommes d'affaires palestiniens ont vu leurs comptes bancaires gelés. Palestiniens ont été contraints d'abandonner leurs activités agricoles et dans certains cas, leurs plantations ont été dévastées ou brûlées. scolarité des enfants palestiniens est souvent interrompue par Gouvernement israélien. Mme Nuseibeh a recommandé le jumelage d'écoles et d'hôpitaux entre le territoire palestinien occupé et des écoles et hôpitaux étrangers pour mieux faire connaître le triste sort de ces établissements et mobiliser un soutien en leur faveur. Elle a recommandé que des journées spéciales telles que la Journée des prisonniers palestiniens, "la Journée des mère palestiniennes en exil" et la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien servent à rallier tous ceux qui souhaitent aider davantage le peuple palestinien.

34. M. Baby Mohamane (Mali) a déclaré que l'histoire et la lutte du peuple palestinien constituaient et devaient constituer un grave sujet de préoccupation pour le monde en général. Il a regretté que la lutte et les souffrances du peuple palestinien ne suscitent guère d'intérêt. Bien que le peuple palestinien soit soumis à un dur traitement et à des actes de brutalité et que les cas d'arrestation et d'emprisonnement soient très nombreux, le monde ne semble pas s'en indigner outre mesures. M. Mohamane a demandé instamment qu'ils soit mis fin à l'occupation du territoire palestinien par Israël.

<u>DEUXIEME COLLOQUE</u>: "Action des ONG africaines en vue de promouvoir les efforts visant à mettre fin à la violation par Israël des droits de l'homme et des droits politiques du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé et pour mobiliser une aide en sa faveur".

<u>ORATEURS</u>: Révérend Ibrahim Ayyad (Palestine)

M. Muctaru R. A. Kabba (Sierra Leone)

M. Benjamin Loukakou (Congo)
M. Salah Zuheikeh (Palestine)

35. <u>Le révérend Ibrahim Ayyad</u> (Palestine) a estimé que le seul moyen de pression efficace de la communauté internationale consistait à imposer des sanctions et un boycott à Tel Aviv. Il a fait observer que la propagande israélienne et la thèse mensongère, défendue par Israël, selon laquelle l'intifada avait une origine extérieure et était le fait d'extrémistes musulmans constituait de la part d'Israël une tentative délibérée pour porter préjudice à la cause de la paix et de la justice. Selon M. Ayyad, l'intifada constitue le droit chemin vers la paix et il continuera d'en être ainsi jusqu'à ce que soit l'occupation de la Palestine cesse et que l'Etat de Palestine soit créé. Il a affirmé que les ONG avaient un rôle historique et vital à jouer pour mobiliser le soutien de la presse, des églises et du clergé islamique afin d'atteindre l'objectif que constitue la création de l'Etat indépendant de Palestine. Quant à la question de l'influence à exercer sur l'opinion publique américaine, M. Ayyad a fait observer que le processus était lent du fait d'une couverture insuffisante, des restrictions

imposées aux journalistes désireux de se rendre en Cisjordanie et à Gaza et des informations mensongères diffusées par les autorités israéliennes. Il a ajouté que la vérité sur le problème palestinien commençait cependant à atteindre progressivement le public américain. M. Ayyada a rappelé que personnellement, la scène la plus réconfortante qu'il avait pu observer à Jérusalem avait été une marche qui avait rassemblé de très nombreux participants, le mot d'ordre de cette marche étant "1990, année pour la paix". Cela avait été pour lui un spectacle exaltant de voir des milliers de représentant diverses nationalités former. en compagnie d'Israéliens et de Palestiniens, une chaîne humaine autour des murs de la ville sainte, Jérusalem, et réclamer une solution au problème palestinien.

- 36. M. Muctaru R. A. Kabba (Sierra Leone) a fait observer que la position de la plupart des gouvernements africains sur la question de Palestine consistait à apporter un soutien ferme résolu et inconditionnel au peuple palestinien pour qu'il puisse reprendre possession de sa terre et de ses Il a signalé que cette position avait été maintenue aux diverses réunions des Nations Unies et de l'OUA. M. Kabba a également fait observer que le soutien général apporté par la population africaine à la cause palestinienne était diffus, mal défini et qu'il n'était pas exprimé de façon soutenue et organisée. A cet égard, il a indiqué que la plupart des ONG nationales africaines mettaient l'accent sur des activités jugées propices au développement socioéconomique. Bien sensibilisées, ces ONG pourraient accorder une place importante à la question de Palestine dans leurs activités. Il a suggéré que l'on crée des comités d'ONG sur la question de Palestine auxquels les diverses ONG pourraient être affiliées. Ces comités nationaux serviraient à leur tour de cadre à des débats réguliers et permettraient de diffuser des informations sur la question de Palestine. Selon lui, un bon exemple est fourni par la Sierra Leone où les ONG nationales telles que la Sierra Leone Palestine Friendship Society et la Panfrican Union (PANAFU) sont bien organisées et peuvent influencer la politique gouvernementale. A son avis, les comités nationaux d'ONG seraient des organismes viables capables d'avoir accès aux médias en général. M. Kabba a fait savoir que ces ONG publiaient leurs propres journaux ou bien des articles intéressants dans des journaux ou revues d'une importance stratégique. Il a recommandé que les comités nationaux d'ONG préparent et diffusent largement des calendriers rappelant les dates importantes de la lutte palestinienne et qu'ils encouragent les ONG participantes à organiser des activités commémoratives à ces mêmes dates.
- 37. M. Benjamin Loukakou (Congo) a proposé que l'on fasse appel aux centres d'information des Nations Unies pour en faire de précieux partenaires contribuant à la mobilisation de l'opinion publique en faveur de la question de Palestine. Il a préconisé une intensification de la couverture médiatique des problèmes relatifs à la Palestine, et l'organisation de programmes de formation destinés à mieux faire connaître aux journalistes africains les problèmes du Moyen-Orient. Il a recommandé aux ONG africaines de renforcer leur coopération agricole avec leurs homologues d'Europe et d'Amérique du Nord. M. Loukakou a estimé que certaines ONG d'Europe et d'Amérique du Nord disposaient de ressources financières importantes et pouvaient jouer un rôle majeur en influençant l'opinion publique dans leurs pays en faveur du peuple palestinien. Il a recommandé que des lauréats du Prix Nobel, des musiciens et des sportifs de renommée internationale participent à la campagne anti-

occupation selon les principes suivis pour la campagne internationale antiapartheid. Il a informé le Colloque que la Société congolaise des amitiés palestiennes, fondée en 1955, avait déjà commencé dans cette campagne de sensibilisation.

- 38. M. Salah Zuheikeh (Palestine) a recommandé que des ONG d'Afrique visitent le territoire palestinien occupé pour observer par elles-mêmes la situation qui y règne. De telles visites faciliteraient les échanges entre les délégations et le peuple palestinien. M. Zuheikeh a suggéré que l'on organise des séminaires et des tournées de conférences en faisant appel à des Palestiniens habitant le territoire palestinien ou d'autres pays pour fournir aux ONG africaines les informations voulues sur la situation. recommandé que des conférences soient organisées à l'intention de médecins et infirmiers africains, ainsi que des visites dans le territoire palestinien occupé pour les tenir au courant de l'évolution de la situation. déclaré qu'en tant que journaliste, il n'insisterait jamais assez sur la nécessité de recueillir des documents de façon appropriée et de diffuser des informations exactes sur la question de Palestine. Il est est capital que l'information soit exacte dans tous les cas car il ne doit pas s'agir de simple propagande. Des informations erronées risquent d'être aussi nuisibles et d'aller autant à l'encontre du but recherché qu'une manipulation de l'information. Il a donc recommandé que les journalistes ne se contentent pas de visiter les territoires palestiniens occupés, mais qu'ils établissent également des liens avec des journalistes dans le territoire palestinien occupé et qu'ils contribuent dans toute la mesure du possible à diffuser des informations dans des zones du territoire palestinien occupé auxquelles les journalistes palestiniens n'ont pas accès.
  - E. LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE COORDINATION AFRICAIN DES ONG SUR LA QUESTION DE PALESTINE
- 39. La liste des membres du Comité africain de coordination des ONG sur la question de Palestine est la suivante :
  - 1. Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques (OSPAA)
  - 2. Société africaine (Egypte)
  - 3. Syndicat des avocats arabes, le Caire (Egypte)
  - 4. Association de solidarité et d'amitié entre les peuples, (Alger, Algérie).
  - 5. Association égyptienne pour les Nations Unies, le Caire (Egypte)
  - 6. Société des amitiés entre Maurice et la Palestine (Maurice)
  - 7. Organisation de l'Unité syndicale africaine, Accra (Ghana)
  - 8. Comité palestinien des ONG, Tunis (Tunisie)
  - 9. Association féminine panafricaine, Luanda (Angola)

- 10. Union des femmes soudanaises, Khartoum (Soudan)
- 11. Conseil islamique suprême de Sierra Leone \*
- 12. Syndicat des journalistes de Sierra Leone
- 13. Société des amitiés entre le Zimbabwe et la Palestine
- \* Nouveau membre

#### ANNEXE I

MESSAGE AU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES D'ISRAEL ADOPTE PAR LES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE ET AU COLLOQUE DES ONG TENUS LE 2 AVRIL 1990

Les participants au Séminaire régional des Nations Unies et au Colloque des ONG sur la question de Palestine, qui se tiennent actuellement à Freetown (Sierra Leone) du 2 au 6 avril 1990, regrettent vivement la décision prise par les autorités israéliennes de refuser une autorisation de voyage à M. Abdulrahaman Abu-Alnassír, qui avait été invité par les Nations Unies à participer au Séminaire et au Colloque des ONG. Une telle décision prive les participants à la réunion de la possibilité de procéder à des échanges de vues et d'informations avec cet invité et de déterminer avec lui les moyens de parvenir à un règlement pacifique et équitable du problème palestinien qui est au coeur du conflit arabo-israélien du Moyen-Orient.

Les participants considèrent que cette décision est contraire aux droits de liberté de circulation et de libre accès à des réunions des Nations Unies qui sont organisées aux fins de promouvoir le dialogue entre les parties et d'apporter une solution pacifique aux conflits.

#### ANNEXE II

MESSAGE DES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE ET AU COLLOQUE DES ONG A M. YASSER ARAFAT, PRESIDENT DU COMITE EXECUTIF DE L'ORGANISATION DE LIBERATION DE LA PALESTINE

Nous, participants au Séminaire régional africain et au Colloque des ONG sur la question de Palestine tenus du 2 au 6 avril 1990 à Freetown (Sierra Leone), souhaitons exprimer notre profonde gratitude à M. S.H. Gerjawi, Ambassadeur de Palestine, pour le message de soutien qu'il a eu l'amabilité de transmettre au Séminaire et au Colloque des ONG. Nous saisissons cette occasion pour applaudir l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, et vous féliciter des efforts très remarquables que vous déployez pour engager un dialogue de fond afin d'instaurer la paix au Moyen-Orient et d'envisager l'avenir de façon novatrice.

Nous réaffirmons notre ferme soutien à la lutte que mène le peuple palestinien pour pouvoir exercer ses droits nationaux légitimes et inaliénables, comme l'a dramatiquement montré l'intifada au cours des deux dernières années, dans le territoire palestinien occupé. Nous saluons l'initiative historique prise en faveur de la paix en Palestine lors de la Dix-neuvième session extraordinaire du Conseil national palestinien qui s'est tenue à Alger du 12 au 15 novembre 1988, et en particulier la proclamation de l'Etat de Palestine, qui constitue une contribution audacieuse et considérable à l'instauration de la paix au Moyen-Orient.

Nous espérons sincèrement que les résultats du Séminaire et du Colloque des ONG contribueront positivement à un règlement juste, durable et général du conflit arabo-israélien, dont la question de Palestine constitue la cause fondamentale. Nous réaffirmons notre volonté inconditionnelle de soutenir le peuple palestinien jusqu'à la création effective d'un Etat palestinien indépendant et souverain.

Nous considérons les résultats remarquables obtenus à l'issue de la quarante-quatrième session de l'Assemblée Générale et en particulier l'adoption de la résolution 44/42 du 6 décembre 1989 de l'Assemblée Générale, qui réaffirme les dispositions de la résolution 43/176 du 15 décembre 1988 de l'Assemblée Générale comme un pas important dans le sens de la convocation de la Conférence internationale de la paix dans le Moyen-Orient et exprimons notre soutien sincère au Secrétaire Général des Nations Unies dans ses efforts en vue de réaliser cet objectif, comme l'exige la communauté internationale.

#### Annexe III

## MOTION DE REMERCIEMENTS

Les participants au Séminaire régional africain et au Colloque des ONG sur la question de Palestine, tenus du 2 au 6 avril 1990 à Freetown (Sierra Leone) remercient sincèrement le Gouvernement et le peuple de la Sierra Leone de leur avoir réservé un accueil chaleureux et d'avoir pris toutes les dispositions matérielles voulues pour assurer le succès de ces deux réunions. Les participants tiennent également à exprimer leur sincère gratitude à M. Alhaji Abdul Karim Koroma, Ministre des affaires étrangères de la Sierra Leone, pour la déclaration dans laquelle il exprime son ferme soutien à la cause palestinienne ainsi qu'à l'action de notre Séminaire et du Colloque des ONG. Les participants souhaitent également remercier également M. Bu-Buakei Jabbi, Ministre d'Etat aux affaires étrangères et M. Willie Jones, Secrétaire du Ministère des affaires étrangères pour leur contribution au Séminaire et au Colloque des ONG. Les participants saisissent également cette opportunité pour rendre hommage au Gouvernement et au peuple de la Sierra Leone pour le soutien qu'ils n'ont cessé d'apporter au peuple palestinien afin qu'il puisse exercer ses droits inaliénables, ainsi que pour le rôle actif qu'ils ont joué en plaidant la cause de la paix et de la justice au Moyen-Orient sur la base de la Charte et des résolutions des Nations Unies.

#### ANNEXE IV

# LISTE DES PARTICIPANTS ET OBSERVATEURS AU SEMINAIRE ET AU COLLOQUE DES ONG

#### Participants et orateurs

- M. Farouk ABU EISSA (Soudan)
- M. Jirries ISSA ATRASH (Palestinien)
- Le Révérend Ibrahim AYYAD (Palestinien)
- Le Professeur Benjamin BEIT-HALLAHMI (Israël)
- M. Vital BALLA (Congo)
- M. Bukar BUKARAMBE (Nigéria)
- M. Yehia EL-GAMAL (Egypte)
- M. Ahmed GORA EBRAHIM (Congrès panafricain d'Azanie)
- M. Gipu FELIX-GEORGE (Sierra Leone)
- M. Morad GHALEB (Egypte)
- M. Lamine JUAWARA (Gambie)
- M. Muctaru KABBA (Sierra Leone)
- M. Latyr KAMARA (Sénégal)
- M. I.B. KARGBO (Sierra Leone)
- M. Assih KOSSI (Togo)
- M. Modibo Noumoudion KOUYATE (Mali)
- M. Michael LANIGAN (Irlande)
- M. Miko LOHIKOSKI (Finlande)
- M. Benjamin LOUKAKOU (Congo)
- M. Baby MOHAMANE (Mali)

Mme Lucy NUSEIBEH (Palestine)

- M. Andre SELEKE (Congrès national africain d'Afrique du Sud)
- M. A.S. SASYPKIN (Union des Républiques socialistes soviétiques)
- M. Salah ZUHEIKEH (Palestine)

# Délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Mme Absa Claude DIALLO Présidente Représentante permanente du Sénégal auprès des Nations Unies, (New York)

#### M. Guennadi I. OUDOVENKO

Représentant permanent de la République socialiste soviétique d'Ukraine auprès des Nations Unies, (New York)

#### M. Tom Obaleh KARGBO

Représentant permanent de la Sierra Leone auprès des Nations Unies, (New York)

M. Chirmaya Rajaninath GHAREKHAN

Représentant permanent de l'Inde auprès des Nations Unies, (New York)

M. Zuhdi Labib TERZI

Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies, (New York)

## Représentant du Secrétaire Général des Nations Unies

M. Naseem MIRZA Chef de la Division des droits des Palestiniens Nations Unies, (New York)

#### Gouvernements

CHINE

M. JIAO YUXZ Conseiller politique Ambassade de Chine en Sierra Leone

**EGYPTE** 

M. Mohamed ABDUL SALAM Ambassadeur en Sierra Leone

M. Mohsen KAMEL Conseiller

M. Mohamed K. RADI Conseiller

GAMBIE

M. Boukary O. FOFANA Haut Commissaire en Sierra Leone

M. Lamine JAWARA

Chef de chancellerie Haut Commissaire en Sierra Leone

M. Brig A. TUMASI

Haut Commissaire en Sierra

Leone

M. Benin Prasad AGARWAL INDE

Haut Commissaire en Sierra

Leone

M. PRATJOJO INDONESIE

Ambassadeur d'Indonésie

Dakar (Sénégal)

M. MOHAMMADI République islamique d'Iran

Deuxième Secrétaire à

l'Ambassade en Sierra Leone

M. Giorgio PECA ITALIE

Ambassadeur en Sierra Leone

Melle Sabina VETERE Attaché commercial

M. Jawdatt NOUREDDINE LIBAN

Ambassadeur en Sierra Leone

M. James Molly SCOTT

Conseiller et Consul Chef de la Chancellerie

Ambassade de Libérie (Sierra

Leone)

M. Medibo Noumoudion KOUYATE MALI

Délégué

M. J.S. MAGAJI **NIGERIA** 

Premier Secrétaire

Haute Commission du Nigéria

(Freetown)

M. Shafqat Ali SHAIKH PAKISTAN

Haut Commissaire en Sierra

Leone

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES

SOVIETIQUES

LIBERIA

**GHANA** 

M. Vladimir S. NOVOSELTSEV Ambassadeur en Sierra Leone

M. Victor STRIGANOV Premier Secrétaire

# Institutions spécialisées et organes des Nations Unies

PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

M. Onder YUCER Représentant résident

M. Abdoulie JANNEH Représentant résident adjoint

M. S. NKULIKIYIMFURA Représentant résident adjoint

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
(ONUDI)

M. M.H. KAMALI Directeur régional

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM)

M. B. BOJANG Représentant résident adjoint

Organisations intergouvernementales ayant reçu une invitation permanente à participer aux sessions et aux travaux de l'assemblée Générale en qualité d'observateurs

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

M. Ngung Etul MPWOTHSH Chef de la Division des affaires politiques générales de la défense et de la sécurité

ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE

M. Nabil MAROUF Secrétaire Général adjoint

M. Belal SASSO

# Autres organisations ayant reçu une invitation permanente à participer aux sessions et aux travaux de l'Assemblée Générale en qualité d'observateurs

PALESTINE

M. S.H. GERJAWI

Ambassadeur de Palestine en

Sierra Leone

M. Ahmed JABER

Premier Secrétaire de

l'Ambassade de Palestine en

Sierra Leone

M. Emad MOUSSA

Attaché de Presse

Ambassade de Palestine en

Sierra Leone

M. Samir Amin DAYAB

Attaché

Ambassade de Palestine en

Sierra Leone

Melle Fatma AHMOUD

Attaché

Ambassade de Palestine en

Sierra Leone

#### Mouvements de libération nationale

AFRICAN NATIONAL CONGRESS OF SOUTH AFRICA (ANC)

M. Andrew SELEKE

CONGRES PANAFRICANISTE D'AZANIE

M. Ahmed Gora EBRAHIM Chef de délégation

#### Organisations non gouvernementales

UNION DES ETUDIANTS AFRICAINS

M. AMADU KAMARA

ORGANISATION DE SOLIDARITE ENTRE

LES PEUPLES AFRO-ASIATIQUES (OSPAA)

Docteur Morad GHALEB

M. Zolile MAGUGU

SYNDICAT DES AVOCATS ARABES (SOUDAN)

M. Farouk ABU EISSA

ASSOCIATION MALIENNE D'AMITIE ET

M. Mahamane BABY

DE	SOLIDARI	PE A	AVEC	LE	PEU	PLE
PAI	ESTINIEN	ET	LA	NATI	ON	ARABE
(AM	IASPA)					

ASSOCIATION CONGOLAISE D'AMITIE ENTRE LES PEUPLES (ACAP)

MANDELA YOUTH ORGANIZATION (MYO)

ORGANISATION NATIONALE DU CONSEIL DES FEMMES MUSULMANES (SIERRA LEONE)

ORGANISATION NATIONALE DES FEMMES

ORGANISATION DE L'UNITE SYNDIGALE AFRICAINE (OUSA)

PALESTINE ASSOCIATION FOR WOMEN (PAW) - SIERRA LEONE

COMITE PALESTINIEN POUR LES ONG

UNION PANAFRICAINE

FONDATION ISLAMIQUE DE LA SIERRA LEONE

ASSOCIATION DES JOURNALISTES DE SIERRA LEONE

SYNDICAT DES MUSICIENS DE SIERRA LEONE

SOCIETE DES AMITIES ENTRE LA SIERRA LEONE ET LA PALESTINE M. Vital BALLA

M. Benjamin LOUKAKOU

M. Daniel SESAY

M. Sullay TEJAN-SIE

M. Hassan ABDOUL SESAY

M. Abdul Salaam SAMUSI

M. Anthony A. KOROMA

Mme Alari COLE

Mme Daisy BONA Mme Bernadette COLE Melle Alice KAMERA Mme Marie YANSANEH

M. Assih KOSSI

Melle Nahla GERJAWI Melle Bushra MUA'ALLEM Melle Najah AYOUB

Rev. Ibrahim AYYAD

M. Olu AWOONOR-GORDON
M. Olarewadu I. RASHID
Melle Isahu RASHID
M. Sidi JALLOH
M. Rahim I. CAMARA
M. Matthew ABDULLAHI

M. Mohamad Alpha BUN-MANSARY

M. Mohamed G. BAH

M. Gipu Fellix GEORGE

Mme Daisy BONA Mme Darcy SMITH Mme Sahr M'BAYA

M. Aruna DEEM

M. Abdul Rahman HAMID M. Mike A. BUTSCHER

M. Al Hassan SILLAH

M. Andy A. COLLIER

M. Andrew COLLIER

### CONSEIL ISLAMIQUE SUPREME

- M. Achad Usman Nurudin SAHID JAH
- M. Achad Mohamed FODAY KAMARA Mme Alari COLE
- M. Tejan Muniru SAVAGE
- M. Hassan Buyah D. KAMARA Cheik Abu Bakar CONTEH
- M. Yakuba E.O. MUSTAPHA
- M. Awalu BELLO
- M. Ibrahim ISCANDRI Chek Abass CONTEH